PRÉAMBULE 2

1 INTRODUCTION ET SYNTHÈSE 3

2 CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE 8
2.1 Population totale 8
2.2 Structure de la population par âge et par sexe 9
2.3 Ménages 11
2.4 Multiculturalité 14

3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES 16
3.1 Statut socio-économique de la population 16
3.2 Marché du travail 18
3.3 Revenus et sources de revenus 20

4 SANTÉ 29
4.1 État de santé général 29
4.2 Santé des jeunes enfants 33

5 ÉDUCATION 38
5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel . . . 38
5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire 39
5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire . 40

6 LOGEMENT ET CADRE DE VIE 41

COLOPHON 42

Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise

Fiche n°16

Commune d'Uccle

Edition 2/2010

COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE – COHÉSION SOCIALE

OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL DE BRUXELLES-CAPITALE – COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES – IGEAT

PRÉAMBULE

Ce document constitue la fiche n°16-Uccle des *«Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise».*

L'objectif de ces fiches est d'offrir aux décideurs et aux acteurs locaux un outil simple pour appréhender certaines caractéristiques de la population avec laquelle ils travaillent et de les aider à orienter leurs stratégies.

Dans le cadre de son décret «Cohésion sociale», la Commission communautaire française (**COCOF**) a commandité un outil permettant d'appréhender statistiquement les problèmes et besoins des communes bruxelloises en matière de cohésion sociale, qui ont été confrontés avec les réalités vécues par les acteurs sur le terrain. Des comparaisons intra-communales (par secteurs statistiques) et communales-régionales (entre les communes et le niveau régional) y sont opérées.

Les différents documents qui composent cet outil ont été réalisés par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'Université Libre de Bruxelles (**ULB-IGEAT**) en collaboration avec l'**Observatoire de la Santé et du Social**. Cet état des lieux a été présenté aux différentes concertations locales et confronté à la réalité vécue par les acteurs sur le terrain afin de signaler d'éventuels besoins et problématiques non répertoriés dans l'état des lieux statistique. Cette analyse soutient le travail des coordinations locales au niveau communal, en vue de la préparation du nouveau plan quinquennal 2011-2015.

Étant donné que les fiches intéressent également un public plus large, l'Observatoire de la Santé et du Social a traduit les fiches communales.

Il s'agit concrètement d'une actualisation et d'un développement des fiches communales de l'Observatoire reprenant les statistiques sanitaires et sociales par commune. Des indicateurs liés au logement et à l'enseignement (avec des chiffres provenant aussi bien de la Communauté française que de la Communauté flamande) sont également inclus. À côté des 19 fiches communales et d'une fiche pour la Région, un mode d'emploi aide les acteurs locaux dans l'interprétation des données de leur commune. Un troisième et dernier document intitulé «sources et références» guide les utilisateurs dans leurs éventuelles recherches personnelles dans les données chiffrées de base.

Cet ensemble de fiches est complémentaire des rapports de l'Observatoire de la Santé et du Social («Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale», «Baromètre social annuel», «Tableau de bord de la Santé en Région de Bruxelles-Capitale», … tous consultables et téléchargeables gratuitement sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**) et des instruments développés par l'**IBSA** (**Monitoring des Quartiers**, Indicateurs statistiques, Baromètre conjoncturel). Les commentaires des données présentées seront donc réduits et nous vous invitons à vous reporter à la lecture de ces autres documents pour plus de précision.

Les chiffres pour la commune d'Uccle sont comparés soit à la valeur moyenne pour la Région bruxelloise, soit à l'étendue des valeurs existantes pour les différentes communes. Par «Région» ou «Région bruxelloise», on entend la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes).

I. INTRODUCTION ET SYNTHÈSE

Carte 1 : Carte de repérage d'Uccle.

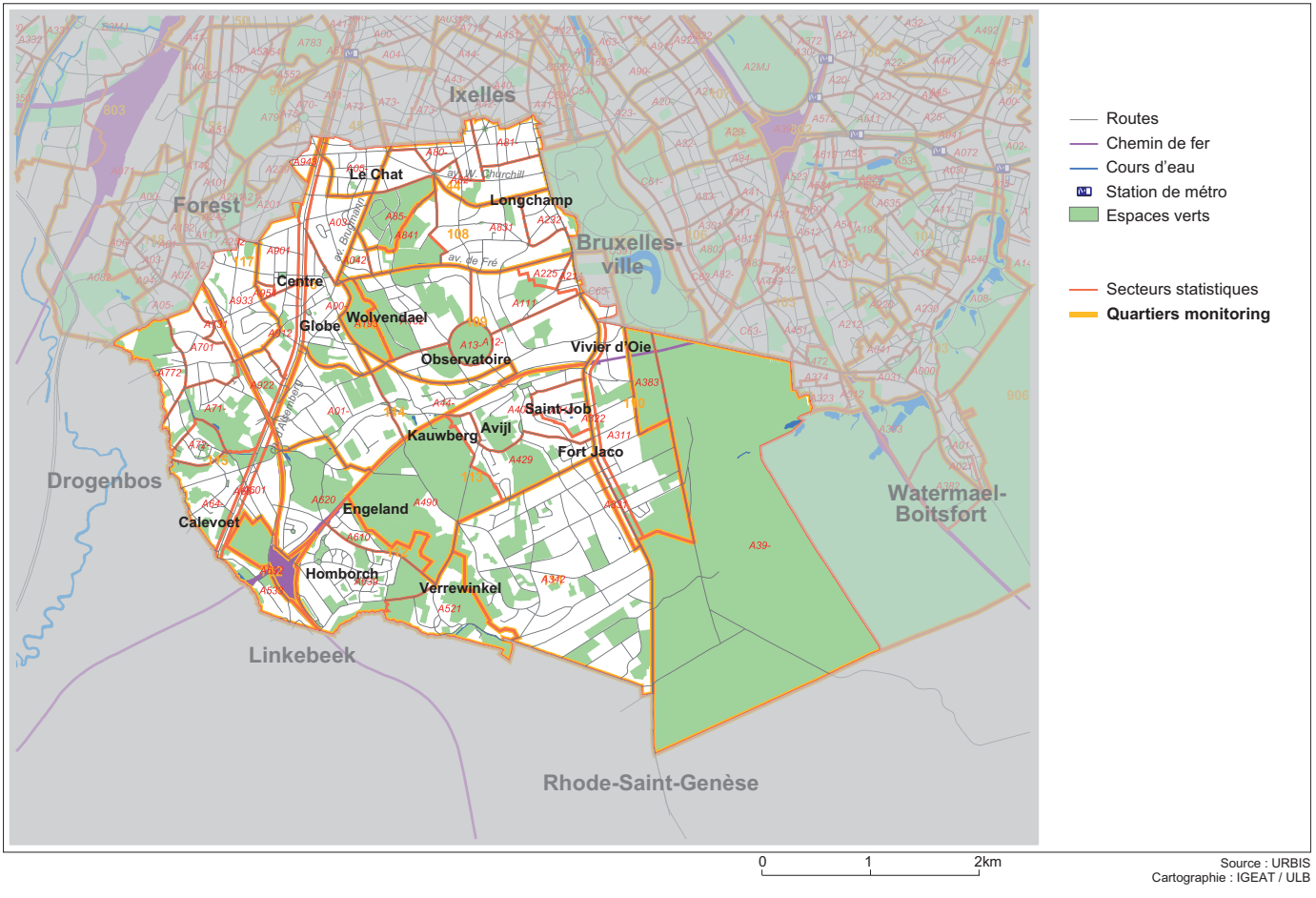

Cette carte de repérage permet de visualiser les découpages dans lesquels sont présentés les statistiques infra-communales. Les secteurs statistiques sont délimités en rouge sur la carte. Leurs identifiants sont composés d'un préfixe (21016 pour Uccle) et d'un suffixe indiqué également en rouge sur la carte (A00-, A01-, …). Les codes, dénominations, populations et densités de population de chaque secteur sont repris dans une liste disponible à la fin du mode d'emploi et sur une carte visualisable sur le site de l'Observatoire de la Santé et du Social.

Les quartiers du **Monitoring des Quartiers** sont délimités en orange, leurs numéros sont également en orange sur la carte. Il s'agit d'agrégats de secteurs statistiques, mais les limites de ces quartiers ne concordent par contre pas toujours avec les limites communales car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes, comme ici dans le cas du quartier «117- Vossegat-Roosendael» à l'ouest de la commune. Les quartiers ainsi que les secteurs statistiques qui les composent sont également repris à la fin du mode d'emploi.

Carte 2 : Répartition de la population d'Uccle au 01/01/2006.

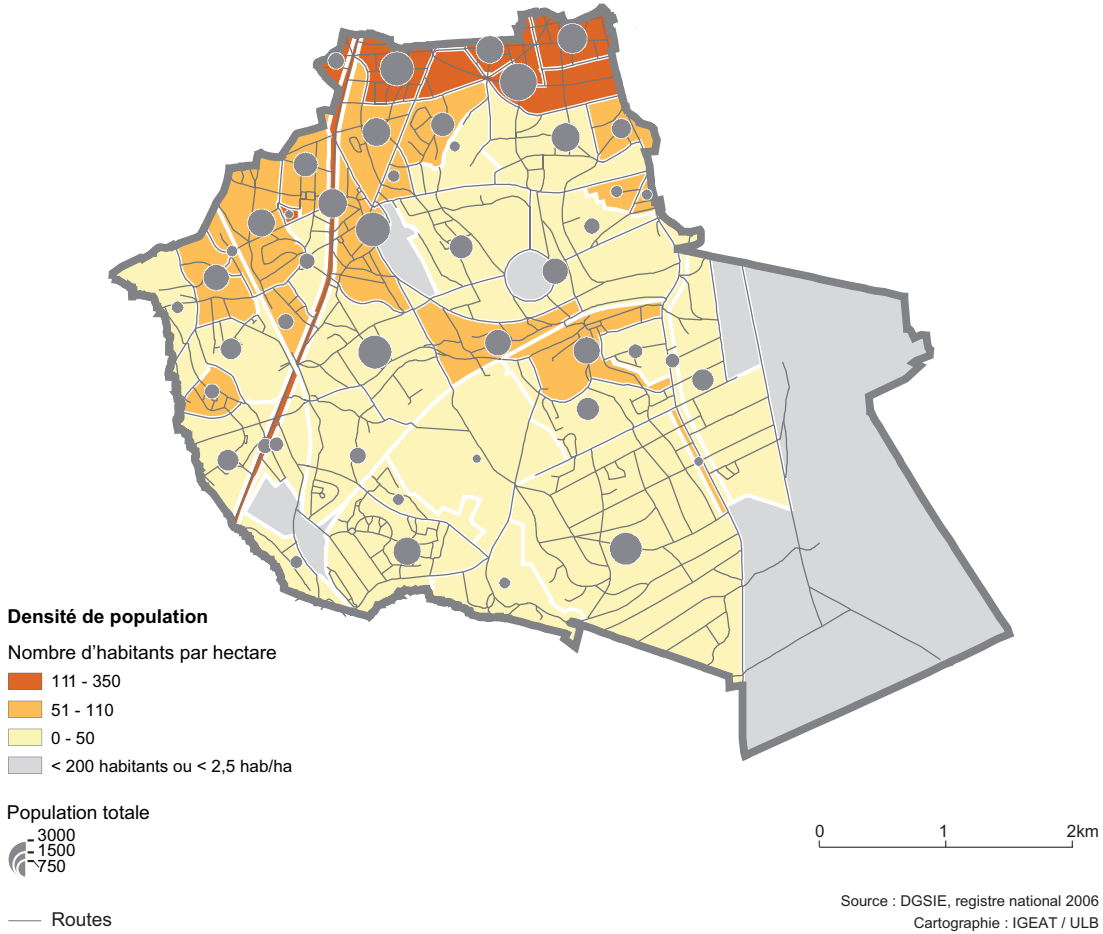

Uccle est une commune située dans le sud de la Région bruxelloise (7,3 % de la population régionale). Elle est bordée par Forest et Ixelles au nord, Bruxelles-Ville (avenue Louise, bois de la Cambre) et Watermael-Boitsfort (Forêt de Soignes) à l'est, Rhode-Saint-Genèse et Linkebeek au sud. La commune est traversée par plusieurs grands axes routiers, les chaussées d'Alsemberg et de Waterloo notamment.

La croissance de la population communale est continue entre 1900 et 1970, année où elle culmine à près de 79 000 habitants. Le dernier quart du 20ème siècle est par contre marqué par une baisse du nombre d'habitants. Le vieillissement progressif (et donc le départ des enfants) des couples avec enfants arrivés après la Seconde Guerre mondiale, n'est plus compensé par les constructions nouvelles. Ces dernières années, la tendance

s'est cependant inversée, tout comme dans d'autres communes de la seconde couronne. La population uccloise s'élevait ainsi à 76 732 habitants au 1er janvier 2008. Alimentée par la première vague de périurbanisation (1) des bruxellois aisés, l'urbanisation d'Uccle ne se limite pas aux nombreuses villas cossues qui parsèment la commune. Son vaste territoire abrite aussi divers quartiers plus populaires, socialement plus diversifiés, par exemple près de la limite avec Saint-Gilles. La commune comprend de nombreux anciens noyaux villageois, plus anciennement urbanisés, qui ponctuent généralement les accès au centre de Bruxelles (Uccle-centre, le Chat, Langeveld, Vivier d'Oie, Saint-Job, …). Vers 1930, l'urbanisation rattache le nord d'Uccle à l'agglomération, même si l'occupation reste encore peu dense du fait de nombreuses parcelles restées libres. Deux axes d'urbanisation précoce se développent, l'un entre l'avenue Brugmann et la chaussée d'Alsemberg, s'avançant jusqu'à la Gare de Calevoet; l'autre le long de la chaussée de Waterloo, avec le lotissement en grosses villas des terrains adjacents jusqu'à Fort-Jaco et au-delà. Entre ces deux axes d'urbanisation aérée, subsistent longtemps de vastes espaces non urbanisés, de Saint-Job jusqu'aux plateaux Engeland et du Homborch ainsi qu'au bois de Verrewinkel. La densification de l'urbanisation et le remplissage de ce secteur rural interviendra entre 1930 et 1970, essentiellement sous la forme d'habitat pavillonnaire de grande qualité destiné à une population aisée, mais aussi sous la forme de logements sociaux de type cité-jardin (avenue Égide Van Ophem, Homborch, Neckersgat, …). À la fin du 20ème siècle, des immeubles à appartements ont parfois remplacé certaines villas du début du siècle, ce dans toutes les parties de la commune. Il reste cependant encore de vastes espaces non urbanisés dans le sud d'Uccle : le plateau Avijl à Saint-Job, celui du Kauwberg, celui dit Engeland (dont une partie est occupée par le nouveau cimetière d'Uccle), les propriétés du Papenkasteel et du Kinsendael, des portions des versants de la vallée du Geleytsbeek, en aval de la chaussée d'Alsemberg, etc.

L'historique du peuplement explique les densités de **population** décroissantes du nord au sud, excepté le long des chaussées, mais aussi le fait que la proportion de jeunes est nettement plus faible que dans les communes plus centrales de la Région et la proportion de personnes âgées plus importante à Uccle. Cela induit un niveau de vieillissement et une dépendance nettement plus élevés que dans l'ensemble de la Région. La proportion de ménages d'une personne est plus faible à Uccle (44,8 %) que dans l'ensemble de la Région bruxelloise, mais cependant plus élevée que la moyenne régionale dans les secteurs statistiques du nord de la commune et le long des chaussées d'Alsemberg et de Waterloo. La proportion de ce type de ménages est par contre faible dans le sud de la commune, où dominent les couples avec enfants. Les familles monoparentales sont un peu plus présentes à Uccle (11,4 %) que dans l'ensemble de la Région et sont concentrées dans les quartiers sociaux du Homborch, du Melkriek ainsi qu'autour de la chaussée d'Alsemberg.

Près des trois-quarts de la population d'Uccle sont de **nationalité** belge (73 %) et 70 % des étrangers sont issus des pays d'Europe occidentale. La présence française est particulièrement marquée, en partie en relation avec l'implantation dans la commune du Lycée français. Le profil socio-économique de ces migrants correspond assez fidèlement à celui de la population belge d'Uccle.

Située en seconde couronne dans le quadrant sud-est (2), la commune d'Uccle est caractérisée par une population au profil **socio-économique** mêlant ménages très aisés, surtout au sud de la commune, aux classes moyennes surtout présentes au nord et à l'est de la commune. Cela se traduit par un niveau de revenu imposable nettement supérieur à la moyenne bruxelloise sur de vastes portions du territoire communal, à l'exception notable des quartiers de logements sociaux du Homborch, du Merlo et du Melkriek. Outre ces quartiers, les revenus sont un peu moins élevés le long des chaussées d'Alsemberg et de Waterloo dont le bâti est spécifique, ainsi que dans les quelques anciens noyaux villageois. Les **taux d'activité** (3) sont plus élevés que la moyenne régionale, tant pour les hommes que les femmes (sauf dans quelques quartiers très aisés du sud-est pour ces dernières). Ceci est vrai à tous les âges sauf pour les 15-24 ans, dont la proportion suivant des études est très élevée. Les employés du secteur privé ou public constituent l'essentiel des travailleurs à Uccle et on observe une très forte surreprésentation des chefs d'entreprise et des indépendants. Le **taux de chômage** (4) communal est très faible : son niveau est très inférieur à la moyenne bruxelloise. Il est plutôt féminin

(1,2,3,4) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

et âgé, ce qui est un profil typique des quartiers aisés, où l'arrêt (volontaire) des carrières féminines est plus répandu. Cela transparaît par le fait que le chômage de longue durée est un peu plus répandu chez les femmes. La proportion de la population qui vit d'un revenu minimum d'insertion ou d'une allocation de remplacement est nettement plus basse à Uccle que dans l'ensemble de la Région.

La part des habitants se déclarant en bonne **santé** est plus importante à Uccle, ce à tous les âges. Les **taux de mortalité** [5] sont inférieurs à ceux observés pour l'ensemble de la Région, notamment pour les maladies cardiovasculaires, respiratoires et les cancers, plus particulièrement chez les hommes. Le **taux de natalité** [6] est parmi les plus faibles de la Région, mais à l'échelle de la population de la commune, cela représente quand même entre 750 et 800 naissances par an. La maternité est généralement plus tardive, notamment du fait du niveau d'éducation des mères. Dans une grande majorité des cas, les naissances ont lieu au sein de foyers disposant de doubles revenus, ce qui augure de bonnes conditions matérielles pour les jeunes enfants.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la filière générale est très majoritairement suivie par les jeunes résidant à Uccle. La part de jeunes suivant les filières techniques et professionnelles est proportionnellement nettement moins importante, et les écoles implantées sur le territoire de la commune ont une offre très faible dans ces filières. Le retard scolaire touche nettement moins les jeunes ucclois qu'en moyenne dans la Région. Néanmoins la situation est loin d'être brillante pour l'ensemble de la Région. À l'issue de l'enseignement obligatoire, ils sont nombreux à poursuivre des études supérieures, leurs parents étant en majorité également diplômés du supérieur. Le niveau moyen de qualification des habitants ne pose pas de problème spécifique d'insertion sur le marché du travail et, à diplôme égal, on observe proportionnellement moins de chômeurs qu'attendu en fonction de la moyenne régionale. Les quartiers de logements sociaux se démarquent assez peu sur ce plan.

Commune à l'urbanisation relativement récente mais comptant d'anciens noyaux villageois et une partie au nord dont l'urbanisation est plus précoce, Uccle offre cependant une grande majorité de **logements** confortables (salle d'eau, chauffage central et souvent cuisine séparée, grande superficie, garage, jardin). L'état intérieur et extérieur du bâti est généralement bien perçu par les habitants. L'environnement de la commune est jugé propre et assez tranquille (sauf dans l'extrême nord de la commune et le long des chaussées). Il est rendu très agréable par les nombreux espaces verts, offrant une réelle alternative pour les habitants vivant en appartement. Les jardins privés sont fréquents dans cette commune où les appartements représentent moins de 60 % de l'offre résidentielle.

Quelques **enjeux** se dégagent de cet aperçu statistique de la commune de Uccle :

- Comme d'autres communes de seconde couronne en Région bruxelloise, Uccle devra encore faire face au vieillissement de sa population pendant de nombreuses années. Bien que l'âge moyen n'augmente plus depuis quelques années, les personnes âgées sont encore nombreuses, essentiellement dans le secteur locatif privé. Parallèlement à la forte présence des personnes âgées, les familles avec enfants sont fortement présentes. Cela multiplie donc les types de besoins, pas toujours aisément conciliables.

- La situation socio-économique de la majorité des habitants étant satisfaisante à très bonne, du fait d'une bonne insertion sur le marché de l'emploi, une grande part des enjeux qui se posent à l'échelle communale est liée à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie. La question de l'accès au logement se pose cependant pour les plus défavorisés du fait des loyers élevés et de la contraction de l'offre locative, surtout dans un contexte où l'offre de logements sociaux est réduite sur le territoire communal. Ce problème se pose également pour ce qui est de l'acquisitif, surtout si l'on veut maintenir un certain niveau de mixité sociale dans la commune.

(5,6) Voir le glossaire du Mode d'emploi.

Informations sur l'offre sociale-santé : www.bruxellessocial.be

Bruxelles Social en ligne (www.bruxellessocial.be) développé par l'asbl Centre de Documentation et de Coordination sociales permet un accès gratuit, simple et rapide aux organisations sociales-santé francophones, néerlandophones et bilingues actives sur la commune ou sur l'ensemble des 19 communes bruxelloises.

L'outil – actualisé quotidiennement – permet d'appréhender la réalité du maillage social de sa commune en temps réel et de la visualiser sur la carte de la Région bruxelloise.

www.bruxellessocial.be offre 4 modes de recherche du plus simple au plus complexe :
- par nom d'organisation/service
- par terme (type Google)
- par secteur
- par critère spécifique ou multicritères

Depuis juin 2008, les informations sont introduites sur le site secteur par secteur (+ de 4 300 adresses en juin 2011).

En quelques clics, vous êtes en possession d'une information concrète, actualisée, visualisable sur carte.

Les **informations sur l'offre mises en rapport avec les données** démographiques, les caractéristiques socio-économiques, les données sur l'état de santé général, sur l'éducation et le logement que l'on retrouve dans les chapitres qui suivent peuvent contribuer à objectiver les manques d'infrastructures, à stimuler la création de services adaptés, à soutenir le travail en réseau, à multiplier les prises de conscience et opportunités de coordination, à susciter une participation citoyenne dans les quartiers.

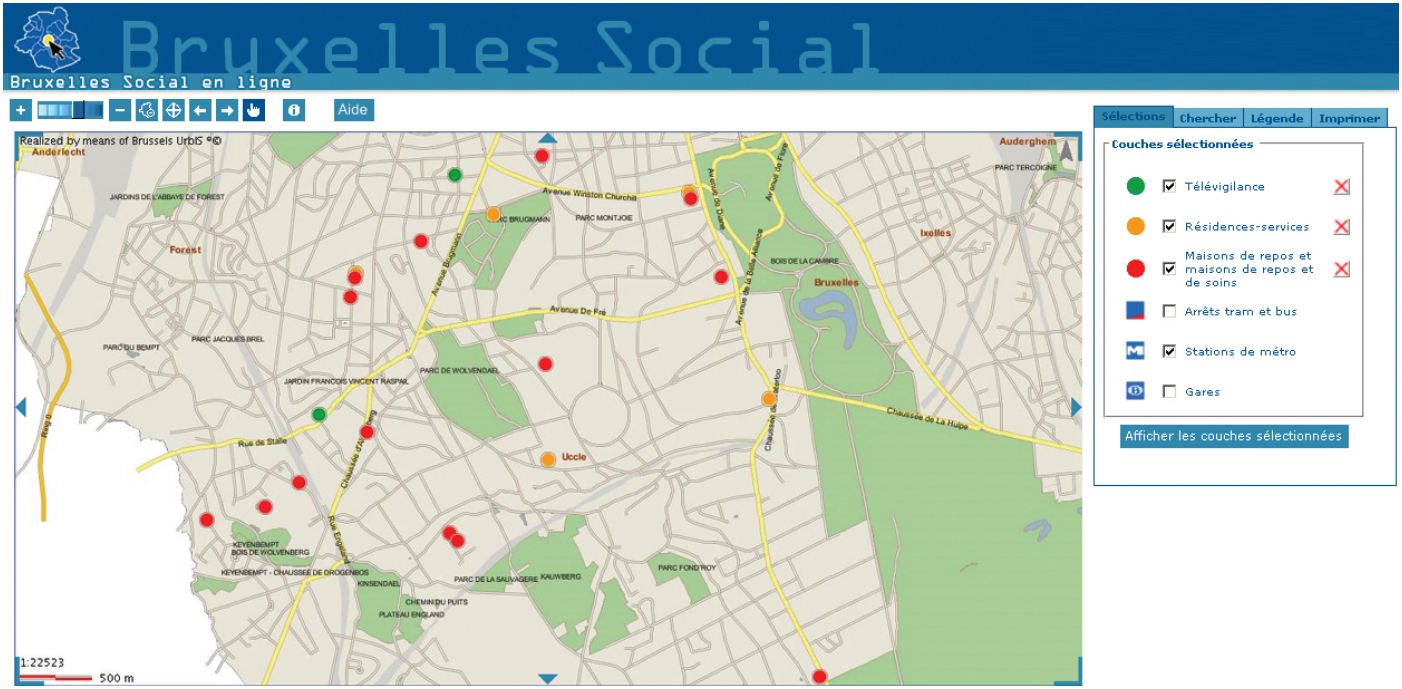

2. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs démographiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Type de ménages», «Nationalités», «Mobilité résidentielle» et «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

2.1 Population totale

Figure 1 : Évolution de la population totale d'Uccle (1980-2008).

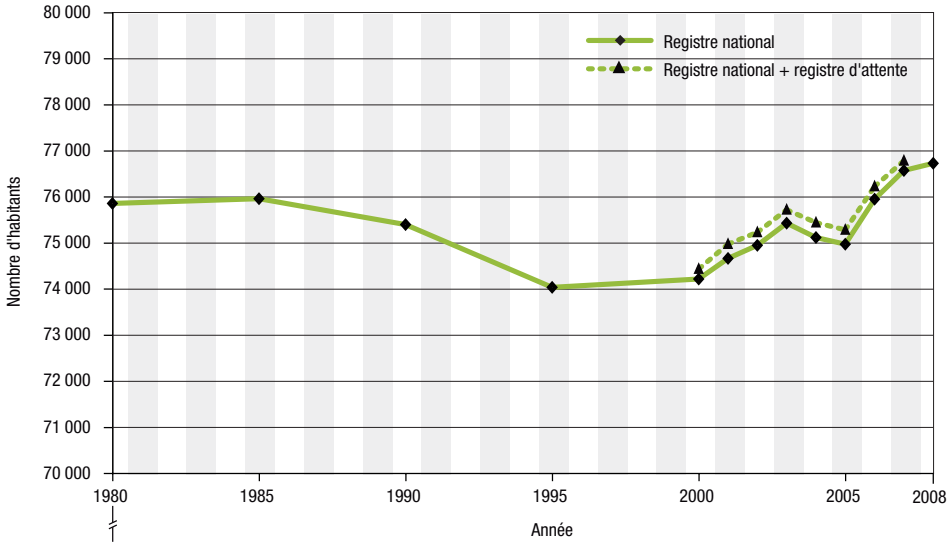

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national et Registre d'attente

Le Registre national des personnes physiques reprend les personnes inscrites dans les registres de population des communes. Ces personnes peuvent être de nationalité belge ou non (suivant certaines conditions de titre de séjour). Les personnes étrangères employées par les institutions européennes et les membres de leurs ménages y sont également reprises (sauf ceux ayant un statut de diplomate).

Le Registre d'attente, créé suite à la loi du 24 mai 1994, comptabilise les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié.

Le nombre d'habitants à Uccle est relativement constant depuis 1980. On observe néanmoins une légère diminution dans les années 1990 et une croissance de la population à partir des années 2000. La commune comptait 76 732 habitants en 2008.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Figure 2 : Histogramme de la population totale à Uccle au 01/01/2008 et 01/01/1998.

	Hommes 1998	Femmes 1998	Hommes 2008	Femmes 2008
95 ans +	26	138	29	194
90-94 ans	124	478	128	459
85-89 ans	375	1 116	572	1 189
80-84 ans	621	1 329	899	1 804
75-79 ans	1 197	2 007	1 205	1 924
70-74 ans	1 507	2 301	1 244	1 858
65-69 ans	1 636	2 230	1 353	1 824
60-64 ans	1 627	2 041	1 905	2 340
55-59 ans	1 703	2 105	2 292	2 603
50-54 ans	2 250	2 693	2 433	2 836
45-49 ans	2 549	2 866	2 518	2 798
40-44 ans	2 503	2 968	2 601	2 943
35-39 ans	2 448	2 790	2 622	2 779
30-34 ans	2 466	2 763	2 313	2 686
25-29 ans	2 449	2 568	2 381	2 559
20-24 ans	2 041	2 297	2 240	2 433
15-19 ans	2 203	2 114	2 323	2 167
10-14 ans	2 068	1 965	2 172	1 974
5-9 ans	2 022	1 957	2 075	2 096
< 5 ans	1 985	1 746	1 975	1 986

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national (1998 – 2008).

Au 1er janvier 2008, la commune d'Uccle compte officiellement 76 732 habitants (35 280 hommes et 41 452 femmes), on dénombrait également 212 personnes dans le Registre d'attente (en 2007). 7,3 % de la population de la Région bruxelloise vit à Uccle. Depuis 10 ans, on observe une légère augmentation de la population dans toutes les catégories d'âges, à l'exception des jeunes adultes et des personnes âgées de 65 à 79 ans.

2.2 Structure de la population par âge et par sexe

Tableau 1 : Évolution des caractéristiques de la population à Uccle et en Région bruxelloise de 1998 à 2008.

	Uccle			Région bruxelloise		
	1998	2003	2008	1998	2003	2008
% < 3 ans	3,0 %	2,9 %	3,1 %	3,9 %	4,2 %	4,5 %
% < 18 ans	19,3 %	19,7 %	19,5 %	20,9 %	21,4 %	21,9 %
% < 20 ans	21,6 %	21,9 %	21,9 %	23,2 %	23,6 %	24,2 %
% 18-64 ans	60,4 %	60,8 %	61,3 %	61,9 %	62,8 %	63,6 %
% 20-64 ans	58,1 %	58,6 %	59,0 %	59,6 %	60,6 %	61,3 %
% 65 ans et plus	20,3 %	19,5 %	19,1 %	17,2 %	15,9 %	14,5 %
% 80 ans et +	5,7 %	6,1 %	6,9 %	4,5 %	4,6 %	4,7 %
Indice de vieillissement (≥ 65 ans / 0-19 ans)	93,9	89,1	87,6	74,0	67,2	60,0
Indice de dépendance (0-19 + ≥ 65 ans) / (20-64 ans)	72,2	70,8	69,5	67,8	65,1	63,0
Indice d'intensité du vieillissement (> 80 ans / ≥ 65 ans)	27,9	31,1	35,9	26,3	28,8	32,4

Sources : SPF Economie - DGSIE, Registre national.

L'indice de vieillissement est calculé comme le rapport entre les personnes en âge d'être pensionnés (les 65 ans et +) et les jeunes de moins de 20 ans.
L'indice de dépendance est calculé comme le rapport entre les personnes en âge soit d'étude (moins de 20 ans), soit de pension (65 ans et +) et les personnes entre 20 et 64 ans.
L'intensité du vieillissement est la part des plus âgés (plus de 80 ans) au sein des plus de 65 ans.

La population d'Uccle est nettement plus âgée que celle de l'ensemble de la Région bruxelloise. L'indice de vieillissement est un des plus élevé de la Région. La part des jeunes dans la population totale de la commune augmente moins qu'en moyenne dans la Région alors que la part des seniors augmente d'avantage qu'en moyenne. L'indice de dépendance est assez élevé. La proportion de personnes de plus de 80 ans augmente davantage à Uccle que dans l'ensemble de la Région.

Au cours des dernières années, la population de la Région bruxelloise rajeunit. Toujours plus élevé, l'âge moyen des habitants de la commune d'Uccle n'a pas connu cette diminution.

Figure 3 : Évolution de l'âge moyen à Uccle et en Région bruxelloise de 2000 à 2007.

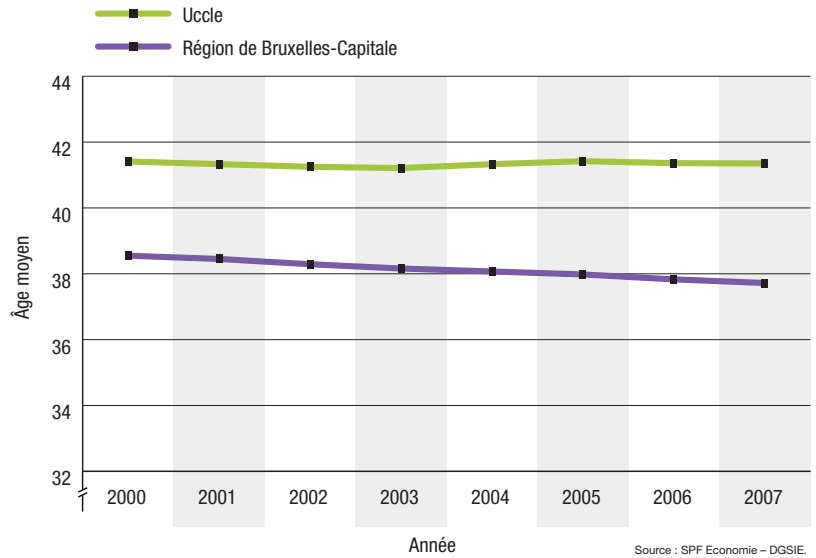

2.3 Ménages

2.3.1 COMPOSITION DES MÉNAGES

Tableau 2 : Composition des ménages à Uccle et en Région bruxelloise au 01/01/2007 (tableau alternatif [7]).

	Uccle		Région bruxelloise	
	Nombre de ménages	% de ménages	Nombre de ménages	% de ménages
Homme isolé	6 465	17,7	118 947	23,7
Femme isolée	9 885	27,1	128 742	25,6
Couple sans enfants	6 933	19,0	82 178	16,4
Couple avec enfants	8 285	22,7	106 178	21,1
Famille monoparentale (mère)	3 582	9,8	47 068	9,4
Famille monoparentale (père)	587	1,6	7 660	1,5
Autre type de ménage	769	2,1	11 492	2,3
Nombre total de ménages privés	**36 506**	**100,0**	**502 265**	**100,0**

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering, 2007.

44,8 % des ménages sont des ménages d'une personne. Attention, il s'agit bien de la proportion des ménages, à ne pas confondre avec la proportion de personnes vivant seules. Un ménage peut être constitué d'une ou plusieurs personnes, une personne isolée sera donc considérée comme un ménage d'une personne. Par exemple, les 6 465 hommes isolés de Uccle représentent 17,7 % des ménages mais seulement 8,4 % de la population totale.

63,8 % des ménages au moins n'ont pas d'enfants (au moins 65,7 % en Région bruxelloise). 33,4 % des ménages avec enfants sont des familles monoparentales. Ce sont surtout des mères avec leurs enfants, mais il y a aussi 587 pères avec enfants à Uccle.

La composition des ménages diffère selon le secteur statistique. Les cartes ci-dessous donnent plus d'informations à ce propos.

(7) Contrairement aux tableaux de la Direction générale Statistique et Information économique, dans ce tableau-ci sont considérés comme couples non seulement les couples mariés mais aussi les cohabitants non mariés.

2.3 Ménages

2.3.2 MÉNAGES ISOLÉS

Carte 3 : Proportion de ménages d'une personne par secteur statistique à Uccle au 01/01/2007.

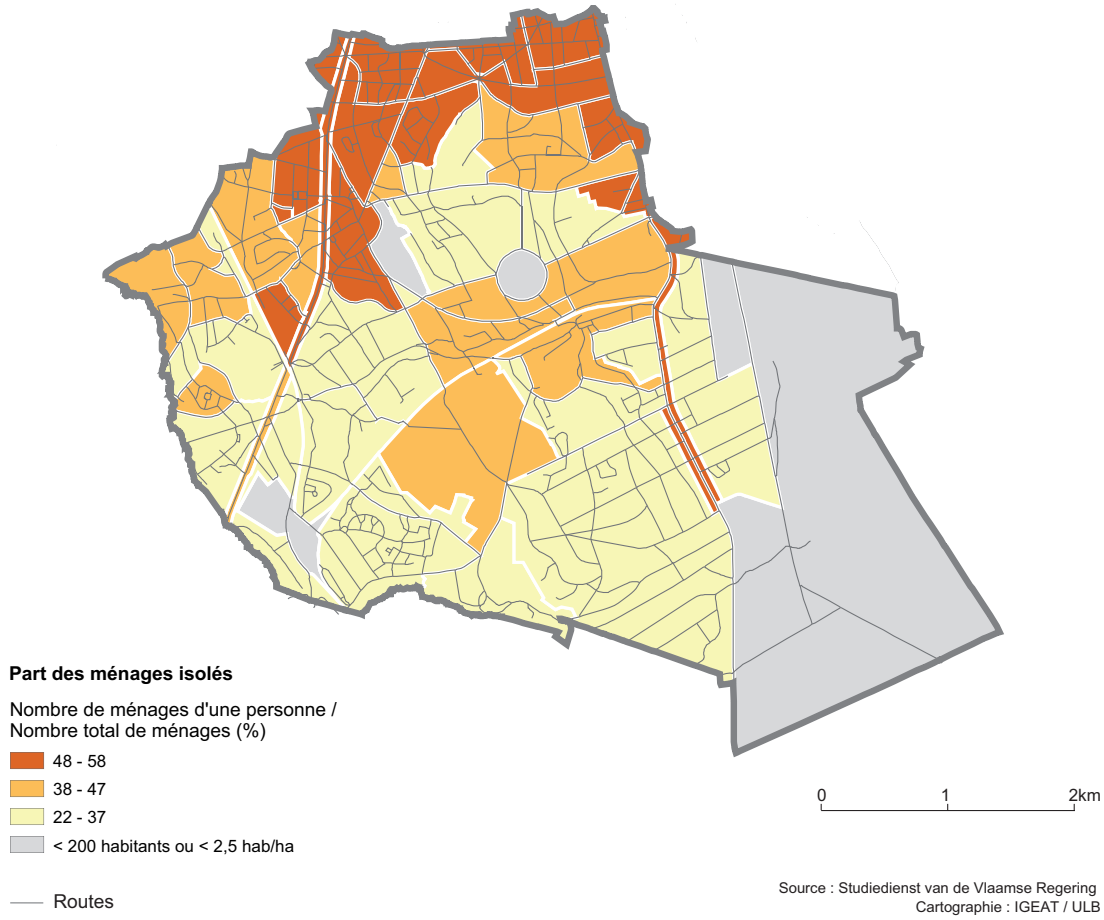

La proportion de ménages d'une personne est plus faible à Uccle (44,8 %) que dans l'ensemble de la Région (49,3 %). On retrouve les plus fortes parts de ménages d'une personne que dans les secteurs statistiques : «A225- Ptolemée» (57,6 %) et «A85- Brugmann» (56,9 %). La proportion de ménages d'une personne la plus faible est celle du secteur «A610- Engeland» (22,4 %).

2.3 Ménages

2.3.3 MÉNAGES MONOPARENTAUX

Carte 4 : Proportion de ménages monoparentaux par secteur statistique à Uccle au 01/01/2007.

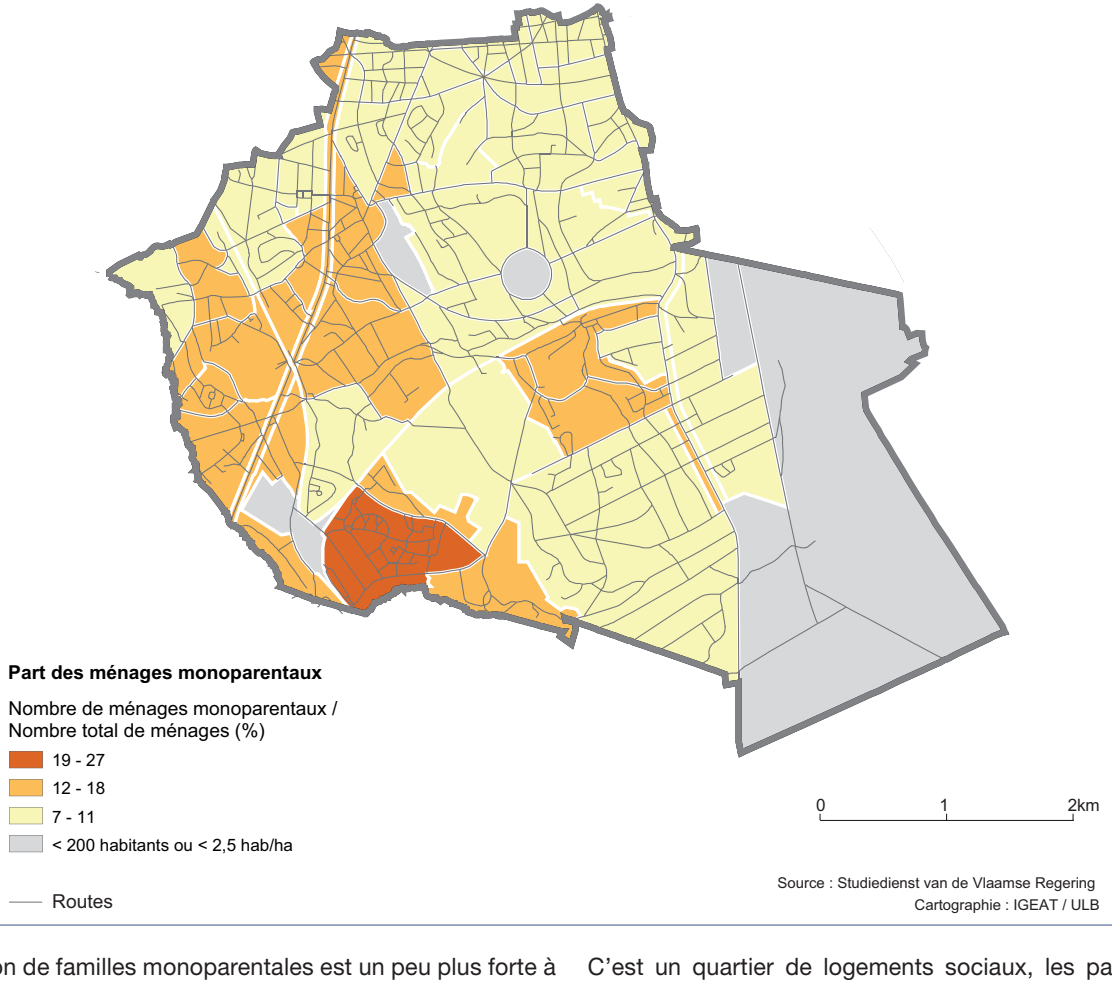

La proportion de familles monoparentales est un peu plus forte à Uccle (11,4 %) que dans l'ensemble de la Région (10,9 %). Cette proportion s'élève à 33,4 % de l'ensemble des familles avec enfants, ce qui est une proportion élevée parmi les communes bruxelloises. La proportion de familles monoparentales est la plus élevée dans le secteur «A639- Homborch» (27,2 %). C'est un quartier de logements sociaux, les parts de familles monoparentales y sont souvent plus élevées car c'est un critère de priorité pour y accéder. Les proportions les plus faibles s'observent dans les secteurs «A214- Astronomes» (7,9 %) et «A85- Brugmann» (6,75 %).

2.4 Multiculturalité

Tableau 3 : Principales nationalités à Uccle et en Région bruxelloise au 01/01/2008.

Uccle

Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	**76 732**	**100,0**
Belgique	56 118	73,1
France	7 155	9,3
Italie	1 729	2,3
Portugal	1 246	1,6
Espagne	1 178	1,5
Royaume-Uni	864	1,1
Pologne	836	1,1
Allemagne	806	1,1
Pays-Bas	572	0,7
Maroc	421	0,5

Région bruxelloise

Nationalité	Nombre	%
Total (+ réfugiés)	**1 048 491**	**100,0**
Belgique	753 448	71,9
France	46 006	4,4
Maroc	39 095	3,7
Italie	26 695	2,5
Espagne	19 210	1,8
Portugal	16 127	1,5
Pologne	15 645	1,5
Turquie	10 516	1,0
Allemagne	8 886	0,8
Roumanie	8 718	0,8

Sources : SPF Economie – DGSIE, Registre National, 2008.

En 2008, 26,9 % de la population de la commune d'Uccle est de nationalité non belge [8], ce qui est proche de la moyenne de la Région bruxelloise (28,1 %).

(8) Il s'agit de la nationalité et non de l'origine. Suite aux naturalisations, une grande part de la communauté immigrée est de nationalité belge. Les statistiques par nationalités permettent néanmoins de mettre en évidence les migrations les plus récentes.

2.4 Multiculturalité

Figure 4 : Distribution de la population non belge à Uccle et en Région bruxelloise au 01/01/2008.

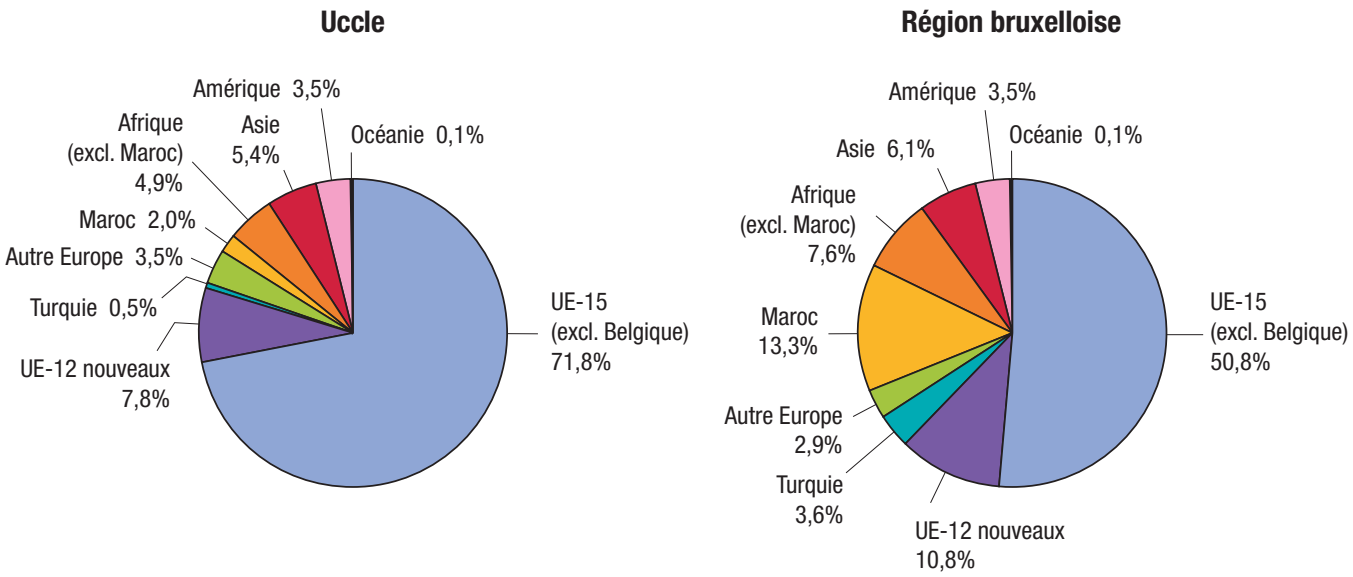

Source : SPF Economie – DGSIE.

Davantage à Uccle (71,8 %) que pour la totalité de la Région (50,8 %), la majorité de la population non belge est originaire des 15 pays de l'Union européenne (membres avant 2004 [9]). Parmi les non-Belges, la communauté la plus importante est représentée par les Français (34,7 % des non-Belges, 9,3 % de la population totale) suivie par les Italiens (8,4 % des non-Belges), les Portugais (6,0 % des non-Belges), les Espagnols (5,7 % des non-Belges) et les Britanniques (4,2 % des non-Belges).

(9) UE 15 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande, Suède.

UE-12 nouveaux : Chypre, Hongrie, Malte, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie.

3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs socio-économiques, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Insertion sur le marché du travail» et «Revenus» dans la thématique «Economie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.1 STATUT SOCIO-ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

Tableau 4 : Statut socio-économique général de la population d'Uccle au 31/12/2007 par sexe et tranche d'âge.

Hommes		**Effectifs**	**0-17 ans**	**18-24 ans**	**25-49 ans**	**50-64 ans**	**65-79 ans**	**plus de 80 ans**
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	14 026	0,3	22,2	69,0	61,7	14,5	5,7
	Demandeur d'emploi	1 614	0,0	4,0	7,5	8,3	0,1	0,0
Population non-active	Pensionnés	4 985	-	-	0,0	8,3	78,0	89,6
	Autres	14 573	99,7	73,7	23,4	21,7	7,4	4,7
Population totale BCSS		35 198	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femmes		**Effectifs**	**0-17 ans**	**18-24 ans**	**25-49 ans**	**50-64 ans**	**65-79 ans**	**plus de 80 ans**
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	12 752	0,3	22,0	59,6	45,4	4,4	1,2
	Demandeur d'emploi	2 140	0,0	4,1	8,6	10,5	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	8 292	-	-	0,2	10,9	75,6	86,9
	Autres	18 208	99,7	73,9	31,5	33,2	20,0	12,0
Population totale BCSS		41 392	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (hommes + femmes)		**Effectifs**	**0-17 ans**	**18-24 ans**	**25-49 ans**	**50-64 ans**	**65-79 ans**	**plus de 80 ans**
Population active	Emploi (salarié ou indépendant)	26 778	0,3	22,1	64,1	52,9	8,5	2,6
	Demandeur d'emploi	3 754	0,0	4,0	8,1	9,5	0,0	0,0
Population non-active	Pensionnés	13 277	-	-	0,2	9,7	76,6	87,7
	Autres	32 781	99,7	73,8	27,7	27,9	14,9	9,7
Population totale BCSS		76 590	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : BCSS[10], chiffres au 31/12/2007.

À Uccle, 64,1 % des 25-49 ans ont un emploi (salarié ou indépendant), ce qui est supérieur à la moyenne régionale (57,0 %). Les 18-24 ans (22,1 % contre 27,3 %) et dans une moindre mesure les moins de 18 ans (0,3 % contre 0,4 %) sont moins nombreux à avoir un emploi. Par contre, une plus grande part des 50-64 ans (52,9 %) a un emploi par rapport à la Région (44,6 %).

(10) Plus d'informations sur les données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) et la catégorie «autres» sont reprises dans le document «sources et références». Cette dernière comprend notamment les étudiants, les femmes/hommes au foyer…

3.1 Statut socio-économique de la population

3.1.2 MINEURS VIVANT DANS UN MÉNAGE SANS EMPLOI RÉMUNÉRÉ

Figure 5 : Part des mineurs vivant dans un ménage sans emploi rémunéré à Uccle et en Région bruxelloise au 31/12/2005.

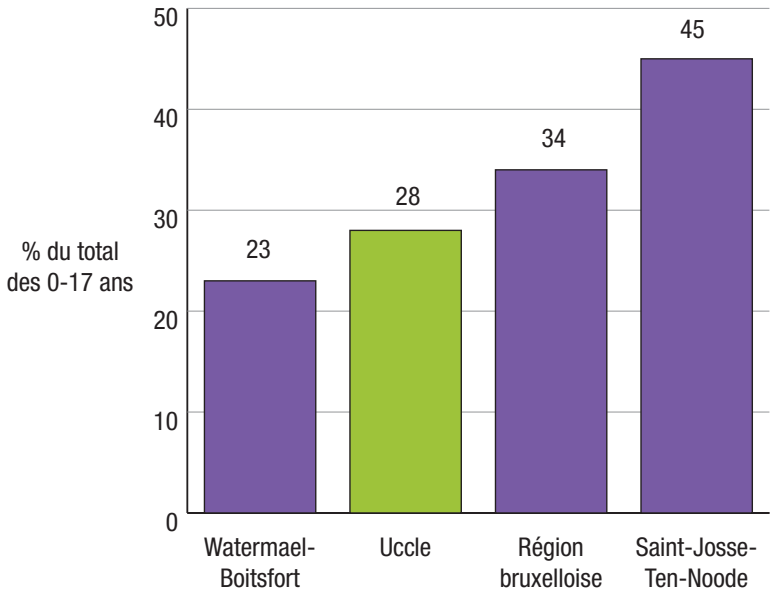

Source : BCSS au 31/12/2005.

28 % des jeunes de moins de 18 ans vivent dans un ménage sans revenu dans la commune d'Uccle, la part est inférieure à celle de l'ensemble de la Région [11].

(11) Pour plus d'informations, voir à la page 80 de l'«Atlas de la santé et du social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.2 Marché du travail

3.2.1 POPULATION ACTIVE

Tableau 5 : Taux d'activité (12) de la population d'Uccle et de la Région bruxelloise au 31/12/2007 par sexe et par tranche d'âge.

	Uccle			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux d'activité	63,6	55,9	59,6	64,4	53,6	59,0
Taux d'activité des 15-24 ans	18,6	19,2	18,9	28,3	25,2	26,7
Taux d'activité des 25-49 ans	76,6	68,2	72,2	74,1	63,5	68,9
Taux d'activité des 50-64 ans	70,0	55,9	62,4	67,4	51,9	59,3
Taux d'activité des plus de 65 ans	11,9	3,1	6,4	7,2	2,1	4,1

Source : BCSS (chiffres au 31/12/07).

À Uccle, le taux d'activité (59,6 %) est proche de celui de la Région bruxelloise (59,0 %). Il est plus élevé qu'en moyenne pour les plus de 25 ans mais largement inférieur pour les 15-24 ans. Un taux d'activité faible chez les 15-24 ans peut traduire une plus forte propension de ceux-ci à poursuivre des études supérieures. Il est de 18,9 % dans la commune, contre 26,7 % dans l'ensemble de la Région bruxelloise.

(12) Le taux d'activité est la proportion de personnes effectivement présentes sur le marché de l'emploi (actifs occupés et demandeurs d'emploi) dans la population âgée de 15 à 64 ans.

3.2 Marché du travail

3.2.2 DEMANDEURS D'EMPLOI

Tableau 6 : Taux de chômage et les caractéristiques des chômeurs d'Uccle et de la Région bruxelloise au 01/01/2008 par sexe.

	Uccle			Région bruxelloise		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Taux de chômage	10,5	13,3	11,9	17,8	20,5	19,0
Taux de chômage des moins de 25 ans	24,0	23,1	23,6	29,8	33,7	31,7
Durée du chômage						
Moins d'un an	42,3	38,5	40,2	38,1	36,6	37,4
Un à deux ans	16,2	15,0	15,5	16,4	15,9	16,2
Deux à cinq ans	25,1	25,7	25,5	26,2	26,3	26,3
Plus de cinq ans	16,5	20,8	18,8	19,2	21,2	20,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon l'âge						
Moins de 25 ans	14,6	11,5	12,9	14,8	16,5	15,6
De 25 à 49 ans	65,7	66,8	66,3	69,0	68,7	68,8
50 ans et plus	19,7	21,7	20,8	16,2	14,9	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des chômeurs selon la nationalité						
Belges	79,0	78,9	78,9	67,3	72,6	69,9
UE sauf belges	12,1	13,4	12,8	10,5	11,5	11,0
Hors UE	8,9	7,7	8,3	22,2	16,0	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : BNB, SPF Economie - SPF Economie – DGSIE, ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire de l'emploi, Actiris.

Le taux de chômage est beaucoup moins élevé à Uccle (11,9 %) que dans la Région (19,0 %) y compris pour les moins de 25 ans (23,6 % contre 31,7 %). Et les chômeurs ont tendance à rester moins longtemps au chômage à Uccle que dans l'ensemble de la Région. Au 1er janvier 2008, 40,2 % des chômeurs étaient au chômage depuis moins d'un an (contre 37,4 % pour la Région) et 18,8 % y étaient depuis plus de 5 ans (contre 20,2 %). Les chômeurs d'Uccle sont plus âgés que dans l'ensemble de la Région.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.1 REVENU MOYEN ET MÉDIAN

Tableau 7 : Revenu moyen et médian en euros par an, par habitant et déclaration d'impôts à Uccle, en Région bruxelloise et en Belgique, revenus 2006.

	Revenu moyen par habitant (2006)	Revenu moyen par déclaration (2006)	Revenu médian par déclaration (2006)
Uccle	15 517 €	30 357 €	19 103 €
Région bruxelloise	11 988 €	22 516 €	15 932 €
Belgique	14 173 €	24 949 €	18 833 €

Sources : Revenus moyens : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2007 (relatives aux revenus 2006).

Le revenu moyen par habitant est le revenu total divisé par la population totale et le revenu moyen par déclaration est le revenu total divisé par le nombre de déclarations fiscales.
Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

Les revenus moyens à Uccle sont largement supérieurs à la moyenne régionale. Il en va de même pour le revenu médian [13]. Les revenus sont également supérieurs à ce que l'on observe dans le pays.

(13) Pour plus d'informations, voir le «Baromètre Social» de l'Observatoire de la Santé et du Social.

3.3 Revenus et sources de revenus

Carte 5 : Revenu moyen par unité de consommation par secteur statistique à Uccle, revenus 2006.

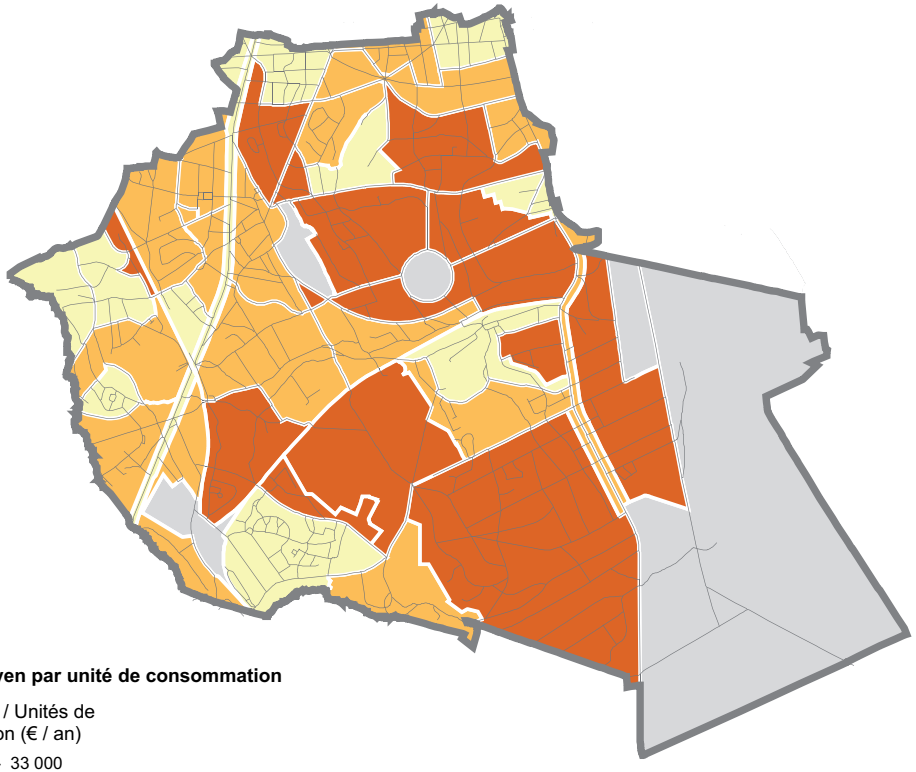

Le revenu moyen par unité de consommation a été calculé en rapportant le revenu total déclaré par rapport au nombre total d'unités de consommation du quartier. Les unités de consommation réévaluent la population en tenant compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Les unités de consommation sont définies de la façon suivante : le premier adulte d'un ménage vaut 1 unité de consommation, les autres adultes 0,5 et les enfants de moins de 13 ans 0,3.

Le revenu maximum observé est de 32 299 €/an pour le secteur «A342- Fond», et le minimum est de 13 398 €/an observé dans le secteur «A02- Alsemberg-Nord».

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.2 CLASSES DE REVENUS

Figure 6 : Composition du revenu imposable globalement par classe de montant par déclaration, parts en 2005 à Uccle et en Région bruxelloise.

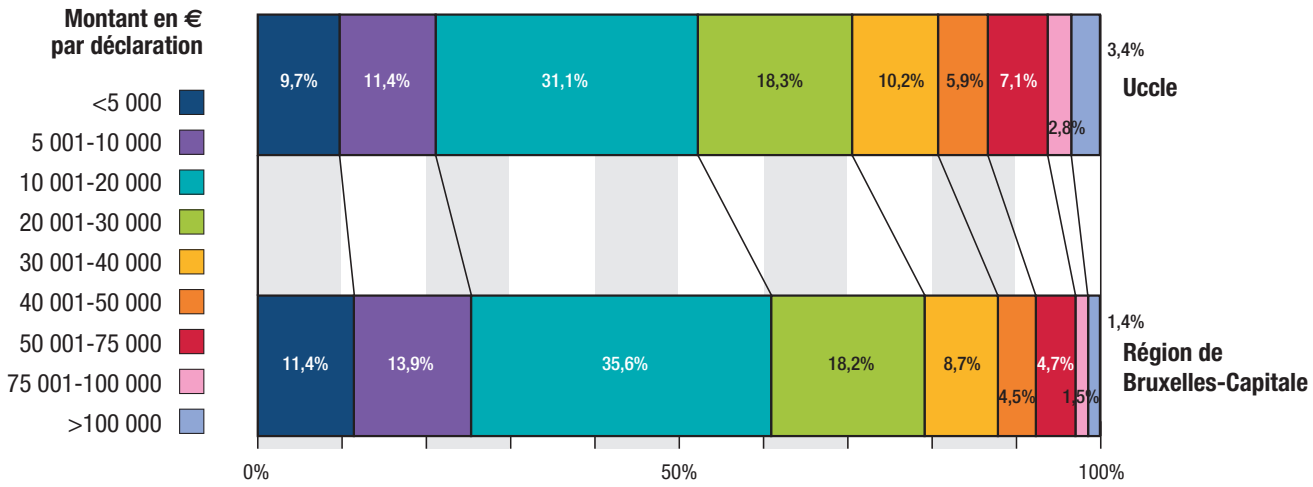

Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Uccle est une commune de classes moyennes à supérieures. La part des faibles revenus (< 10 000 € par déclaration) est plus faible à Uccle que dans la Région bruxelloise et celle des plus hauts revenus (> 75 000 € par déclaration) y est beaucoup plus élevée (respectivement 22,1 % et 6,2 % contre 25,3 % et 2,9 %).

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.3 SOURCES DU REVENU

Figure 7 : Composantes du revenu imposable globalement, parts en 2005 à Uccle et en Région bruxelloise.

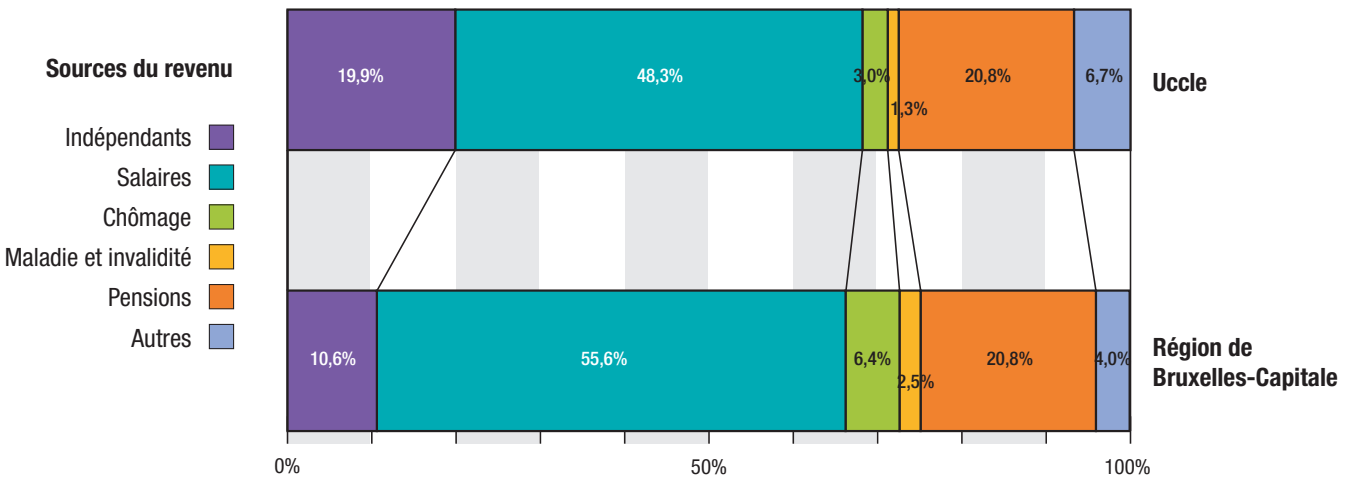

Source : SPF Economie – DGSIE, statistiques fiscales 2006 (relatives aux revenus 2005).

Les revenus des salaires (48,3 %) prennent une part moins importante que dans l'ensemble de la Région (55,6 %) mais la part des indépendants est deux fois plus élevée que dans la Région (19,9 % contre 10,6 %). La proportion des pensions est égale à la moyenne régionale (20,8 %).

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.4 PERSONNES VIVANT AVEC UN REVENU MINIMUM OU DE REMPLACEMENT

Tableau 8 : Nombres et pourcentages de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement en 2008 à Uccle et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Uccle		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Jeunes (18-25 ans)	**6 464**	**100,0**	**93 462**	**100,0**
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	243	3,8	7 177	7,7
Allocation de chômage	276	4,3	8 264	8,8
Allocation pour handicapés	25	0,4	516	0,6
Total de jeunes avec allocations	544	8,4	15 957	17,1
Population active (18-64 ans)	**47 073**	**100,0**	**667 026**	**100,0**
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	909	1,9	20 385	3,1
Allocation de chômage	4 237	9,0	91 409	13,7
Allocation pour handicapés	559	1,2	11 198	1,7
Total de 18-64 ans avec allocations	5 705	12,1	122 992	18,4
Personnes âgées (≥ 65 ans)	**14 682**	**100,0**	**152 045**	**100,0**
CPAS : revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent	38	0,3	1 349	0,9
Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)	720	4,9	17 256	11,3
Allocation pour handicapés	406	2,8	8 155	5,4
Total de personnes âgées avec allocations	1 164	7,9	26 760	17,6

Sources : SPP Intégration Sociale – janvier 2008, ONEM, SPF Sécurité Sociale, Office National des Pensions 2008.

12,1 % de la population active et 8,4 % des jeunes vit d'une allocation de remplacement à Uccle, ce qui est beaucoup moins que dans la Région bruxelloise. La proportion de la population qui vit d'un revenu du CPAS ou d'une allocation de remplacement est plus basse à Uccle que dans l'ensemble de la Région. 7,9 % des personnes âgées bénéficient d'une garantie de revenu, d'une allocation d'invalidité ou d'un revenu d'intégration sociale ou équivalent.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.5 POPULATION BÉNÉFICIAIRE D'UN REVENU CPAS

Tableau 9 : Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Uccle et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Uccle				Région bruxelloise			
Âge	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	4	1	5	14 977	42	31	73	229 420
18-24	197	40	237	6 464	5 791	1 355	7 146	93 462
25-49	297	140	437	26 200	11 211	3 908	15 119	411 019
50-64	188	25	213	14 409	4 553	666	5 219	162 545
≥65	27	7	34	14 682	1 103	232	1 335	152 045
Total	713	213	926	76 732	22 700	6 192	28 892	1 048 491

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Tableau 10 : Pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent au 31/12/2007 à Uccle et en Région bruxelloise par catégorie d'âges.

	Uccle				Région bruxelloise			
Âge	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population	RIS	RIS équivalent	RIS + équivalent	Population
<18	0,0	0,0	0,0	100 %	0,0	0,0	0,0	100 %
18-24	3,0	0,6	3,7	100 %	6,2	1,4	7,6	100 %
25-49	1,1	0,5	1,7	100 %	2,7	1,0	3,7	100 %
50-64	1,3	0,2	1,5	100 %	2,8	0,4	3,2	100 %
≥65	0,2	0,0	0,2	100 %	0,7	0,2	0,9	100 %
Total	0,9	0,3	1,2	100 %	2,2	0,6	2,8	100 %

Sources : SPP Intégration sociale - décembre 2007, DGSIE : Registre national (population au 01/01/2008).

Fin 2007, 1,2 % de la population d'Uccle bénéficiait d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent), ce qui est deux fois moins qu'en moyenne dans l'ensemble de la Région bruxelloise (2,8 %). La catégorie d'âges dans laquelle les bénéficiaires sont proportionnellement les plus représentés est celle des 18-24, mais moins à Uccle que dans la Région bruxelloise.

3.3 Revenus et sources de revenus

Figure 8 : Évolution de la proportion de bénéficiaires d'un RIS ou équivalent à Uccle et en Région bruxelloise entre 2000 et 2007.

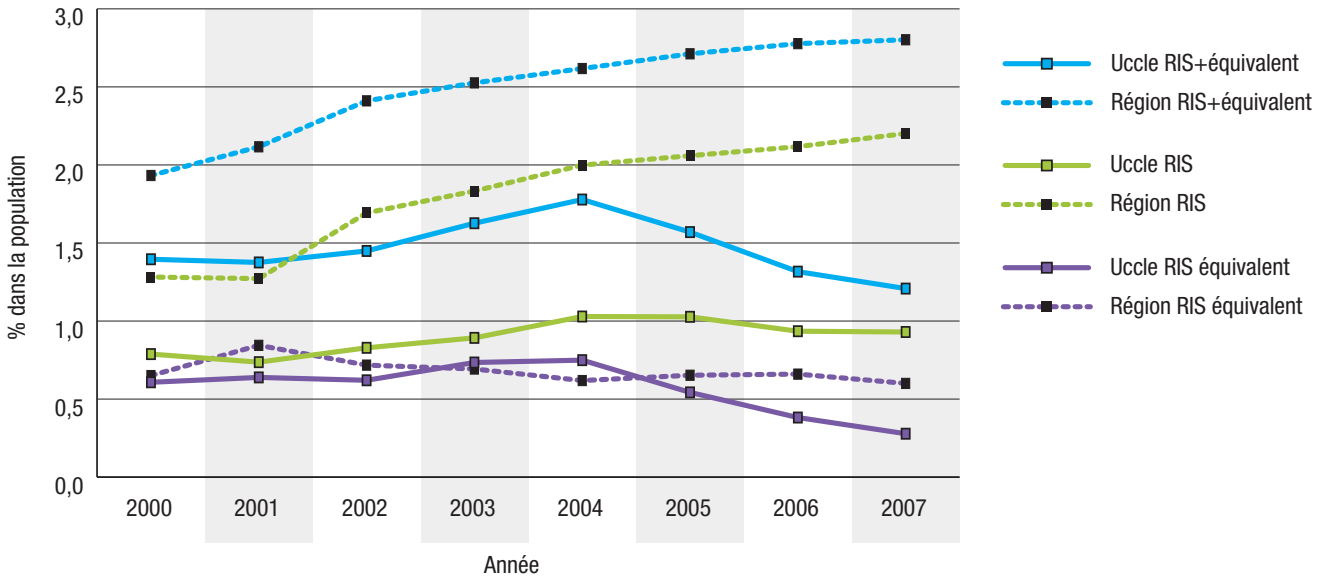

Sources : SPP Intégration sociale données au 31/12/2007, SPF Economie – DGSIE, Registre national.

Entre 2004 et 2005, la part des personnes bénéficiaires d'un revenu du CPAS à Uccle a eu tendance à se stabiliser alors qu'elle augmentait de manière constante en Région bruxelloise.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.6 MISES AU TRAVAIL

Figure 9 : Nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 au CPAS d'Uccle entre 1999 et 2008.

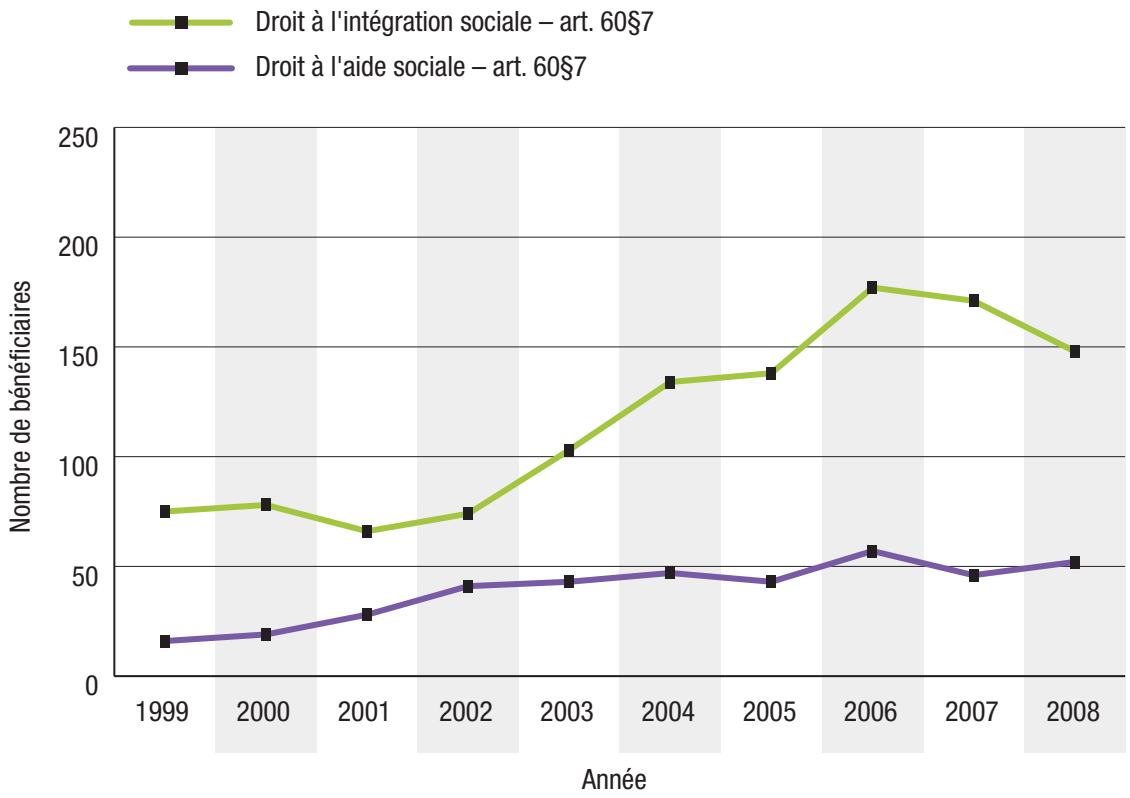

Source : SPP Intégration sociale.

Le nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 est en diminution à Uccle depuis 2006. Aussi bien les personnes bénéficiaires du DIS (droit à l'intégration sociale) que les personnes bénéficiaires du DAS (droit à l'aide sociale) peuvent être mises au travail par le CPAS dans le cadre de l'article 60§7.

3.3 Revenus et sources de revenus

3.3.7 PERSONNES À FAIBLES REVENUS (BIM OU OMNIO)

Tableau 11 : Nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Uccle au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Uccle	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charges			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	24	564	1 555	2 143	229	155	138	522
CPAS	13	755	26	794	498	189	14	701
GRAPA	0	9	553	562	10	24	41	75
Allocation pour handicapé	0	506	312	818	130	93	39	262
Allocation familiale majorée	47	6		53	1	2		3
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		478	7	485	112	116	8	236
OMNIO	166	234	2	402				
Total des bénéficiaires	250	2 552	2 455	5 257	980	579	240	1 799
Population totale BCSS	16 696	45 214	14 680	76 590	16 696	45 214	14 680	76 590

Source : BCSS 2008.

Tableau 12 : Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge à Uccle au 01/01/2008 par tranche d'âges.

Uccle	% de titulaires dans la population				% de personnes à charges dans la population			
	<20	20-64	≥65	total	<20	20-64	≥65	total
VIPO	0,1	1,2	10,6	2,8	1,4	0,3	0,9	0,7
CPAS	0,1	1,7	0,2	1,0	3,0	0,4	0,1	0,9
GRAPA	0,0	0,0	3,8	0,7	0,1	0,1	0,3	0,1
Allocation pour handicapé	0,0	1,1	2,1	1,1	0,8	0,2	0,3	0,3
Allocation familiale majorée	0,3	0,0		0,1	0,0	0,0		0,0
Titulaire de 50 ans au moins et chômeur ≥ 1 an		1,1	0,0	0,6	0,7	0,3	0,1	0,3
OMNIO	1,0	0,5	0,0	0,5				
Total des bénéficiaires	1,5	5,6	16,7	6,9	5,9	1,3	1,6	2,3
Population totale BCSS	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : BCSS 2008.

Le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance des soins de santé et les personnes à charge est un indicateur du nombre de personnes vivant dans des ménages à faibles revenus.

9,2 % de la population d'Uccle bénéficie (directement ou indirectement) de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge. C'est beaucoup moins que dans la Région bruxelloise [14] (17,2 %). Uccle compte moins de bénéficiaires du CPAS (1,9 %), de «GRAPA» (0,8 %), de chômeurs âgés (0,9 %), de VIPO (3,5 %) et d'handicapés (1,4 %) que la moyenne de la Région (respectivement 4,9 %, 1,0 %, 2,0 % 5,1 % et 2,2 %).

(14) Pour la Région, voir le tableau 7 du Baromètre social de 2008 à la page 16.

4. SANTÉ

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs de santé, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Mortalité» dans la thématique «Santé» mais aussi «Structure par âge» dans la thématique «Démographie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

4.1 État de santé général

4.1.1 ESPÉRANCE DE VIE

Figure 10 : Évolution de l'espérance de vie à Uccle et en Région bruxelloise par sexe.

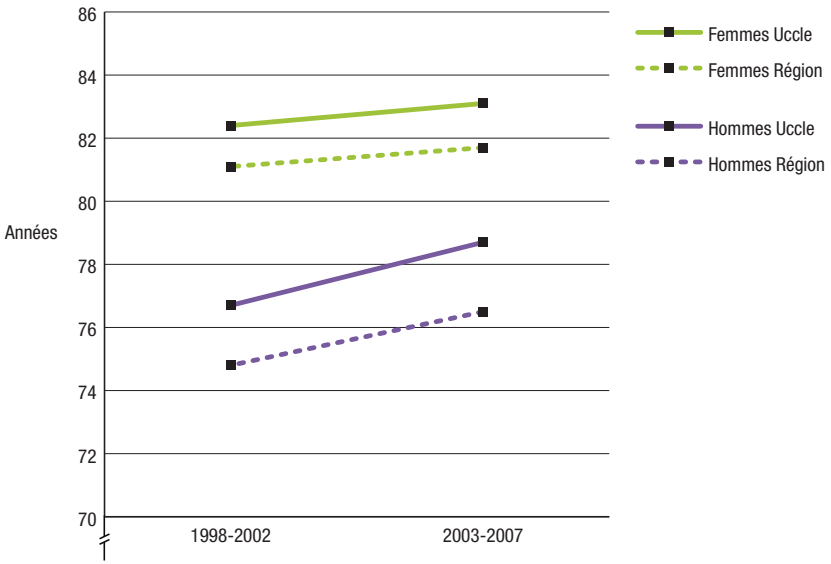

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la santé et du social.

L'espérance de vie est plus élevée à Uccle qu'en moyenne par rapport à la Région et celle des femmes est encore plus élevée que celle des hommes. La croissance de l'espérance de vie est plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Uccle (respectivement +2,0 ans contre +0,7 an) que dans la Région bruxelloise (respectivement +1,7 an contre +0,6 an).

4.1 État de santé général

4.1.2 SANTÉ SUBJECTIVE

Figure 11 : Santé perçue par âge et par sexe à Uccle et en Région bruxelloise.

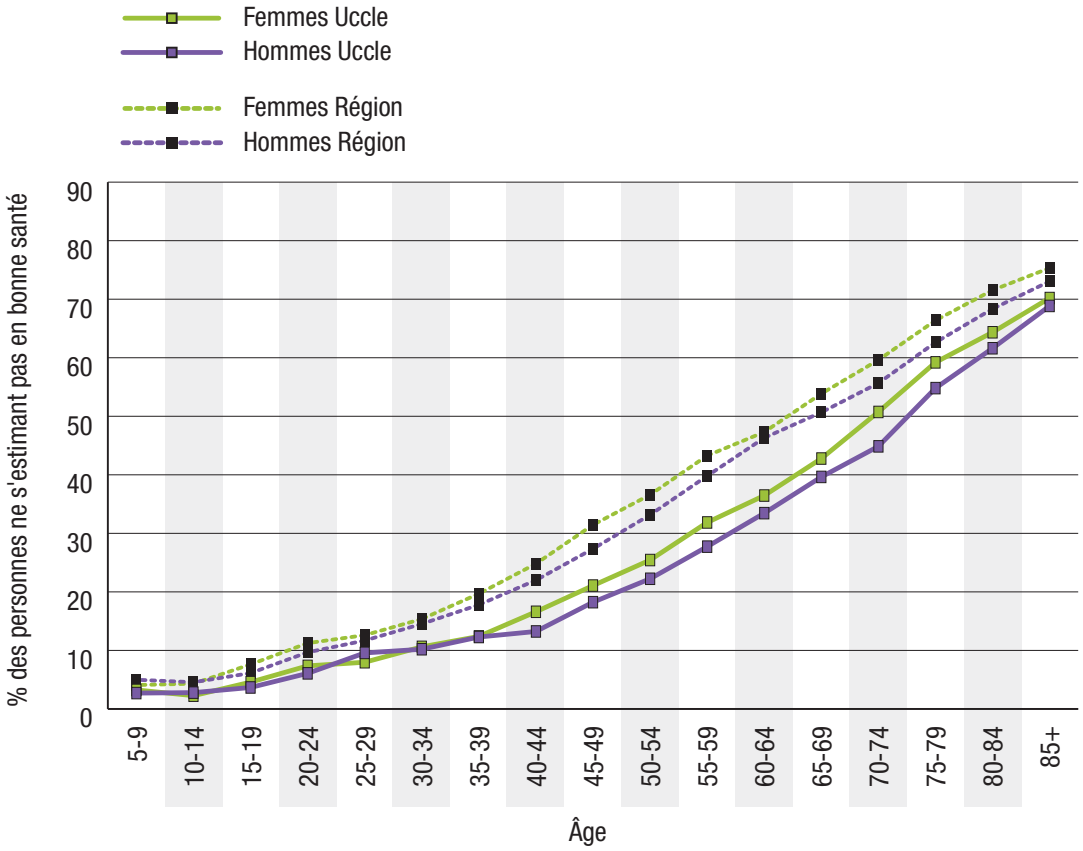

Source : Enquête socioéconomique générale 2001, calculs Patrick Deboosere (VUB Interface Demography).

La population d'Uccle s'estime en meilleure santé que celle de la Région entière. La santé perçue des hommes est encore meilleure que celle des femmes.

La santé perçue est utilisée comme indicateur de l'état de santé général de la population. Cette donnée semble être une bonne mesure tant pour des études exploratoires que pour la planification au niveau politique. C'est pourquoi les données de l'enquête socio-économique générale 2001 sur la santé perçue ont été analysées en détail dans l'«Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale» (chapitre 9).

4.1 État de santé général

4.1.3 MORTALITÉ

Tableau 13 : Principales causes de mortalité à tout âge à Uccle, pour la période 2003-2007 et comparaisons avec la Région bruxelloise après standardisation (15) pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Maladies cardiovasculaires	513	298,7	**-20 %**	789	388,6	**-16 %**
Cancers	450	262,0	**-18 %**	540	265,9	-4 %
Maladies respiratoires	229	133,4	**-17 %**	275	135,4	**-11 %**
Maladies de l'appareil digestif	81	47,2	-15 %	105	51,7	**+3 %**
Maladies infectieuses et parasitaires	48	28,0	-20 %	90	44,3	-6 %
Causes externes	123	71,6	-5 %	134	66,0	+6 %
Accidents	61	35,5	-10 %	83	40,9	-5 %
Suicide	49	28,5	+17 %	37	18,2	+46 %
Total	1 658	965,5	**-16 %**	2 330	1 147,4	**-10 %**

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.
Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.
Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social.

À Uccle, le taux de mortalité à tout âge est de 966 pour 100 000 pour les hommes et de 1 147 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, on observe une sous-mortalité significative pour les deux sexes par rapport à la Région (-16 % pour les hommes et -10 % pour les femmes).

Après standardisation pour l'âge, on observe une sous-mortalité significative liée aux maladies cardiovasculaires et respiratoires pour les deux sexes et on observe également une sous-mortalité significative liée aux cancers chez les hommes. Il y a par contre un excès de mortalité significatif lié aux maladies de l'appareil digestif chez les femmes.

(15) Voir mode d'emploi.

4.1 État de santé général

Tableau 13 bis : Principales causes de mortalité prématurée à Uccle, période 2003-2007 et comparaison avec la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge.

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région	Nombre de décès	Taux de mortalité (/100 000)	Différence de mortalité par rapport à la région
Cancer poumon et larynx	44	30,4	-11,1 %	18	11,5	-34,1 %
Cancer du sein (femmes)		0,0		44	28,1	**+40,3 %**
Cardiopathies ischémiques	26	18,0	**-35,6 %**			
Suicide	37	25,6	+18,2 %	25	16,0	+43,4 %
Total	322	222,5	**-20,7 %**	250	159,8	-8,9 %

Seules les causes comptant plus de 20 décès dans la commune durant la période 2003-2007 sont reprises dans ce tableau.
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.
Si le pourcentage de la différence de mortalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard.
Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Source : Bulletins statistiques de décès, Observatoire de la Santé et du Social

À Uccle le taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) est de 223 pour 100 000 pour les hommes et de 160 pour 100 000 pour les femmes. Après standardisation pour l'âge, ce taux est significativement plus faible qu'en Région bruxelloise pour les hommes (-20,7 %).

Après standardisation pour l'âge, on observe un excès de mortalité significatif lié aux cancers du sein chez les femmes et une sous-mortalité significative liée aux cardiopathies ischémiques chez les hommes.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.1 NATALITÉ

Figure 12 : Évolution du taux de natalité à Uccle et en Région bruxelloise, 1998-2007.

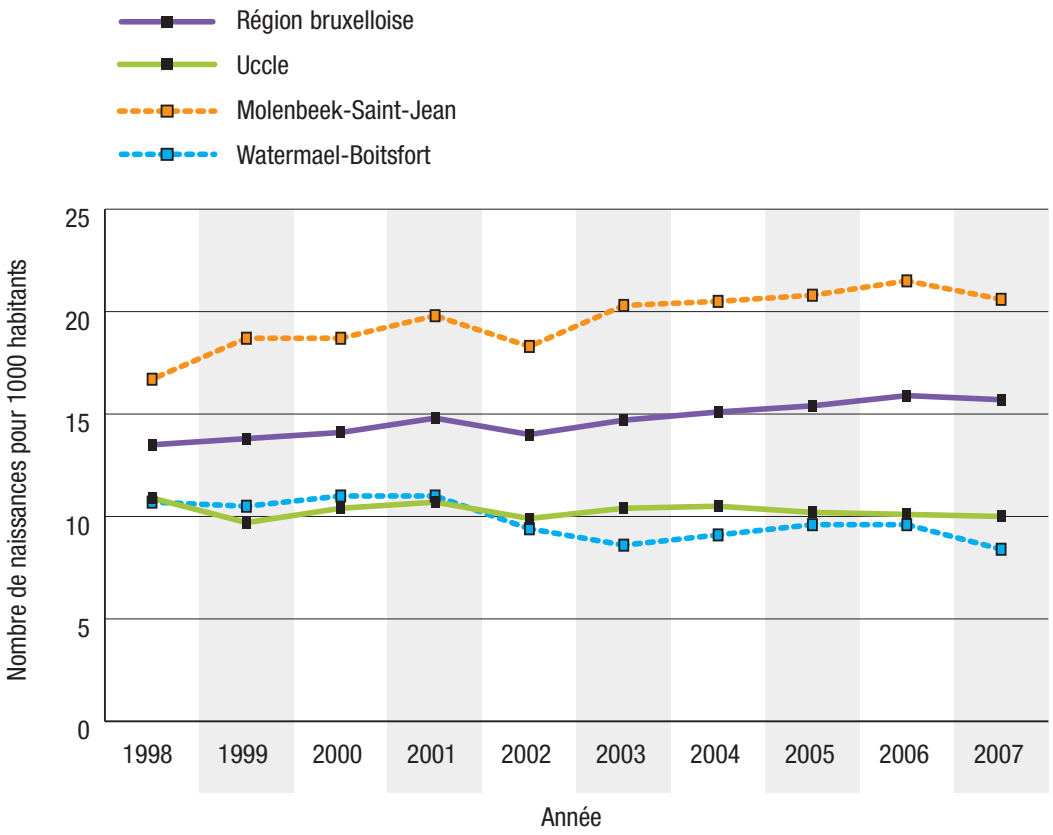

Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

Entre 1998 et 2007, le nombre absolu de naissances vivantes à Uccle alterna entre des périodes d'augmentations brutales et des périodes de stagnations alors qu'il est en augmentation pour l'ensemble de la Région. Le taux de natalité est en diminution dans la commune alors qu'il augmente dans l'ensemble de la Région bruxelloise.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 13 : Évolution du nombre absolu de naissances vivantes à Uccle, 1998-2007 selon deux sources différentes.

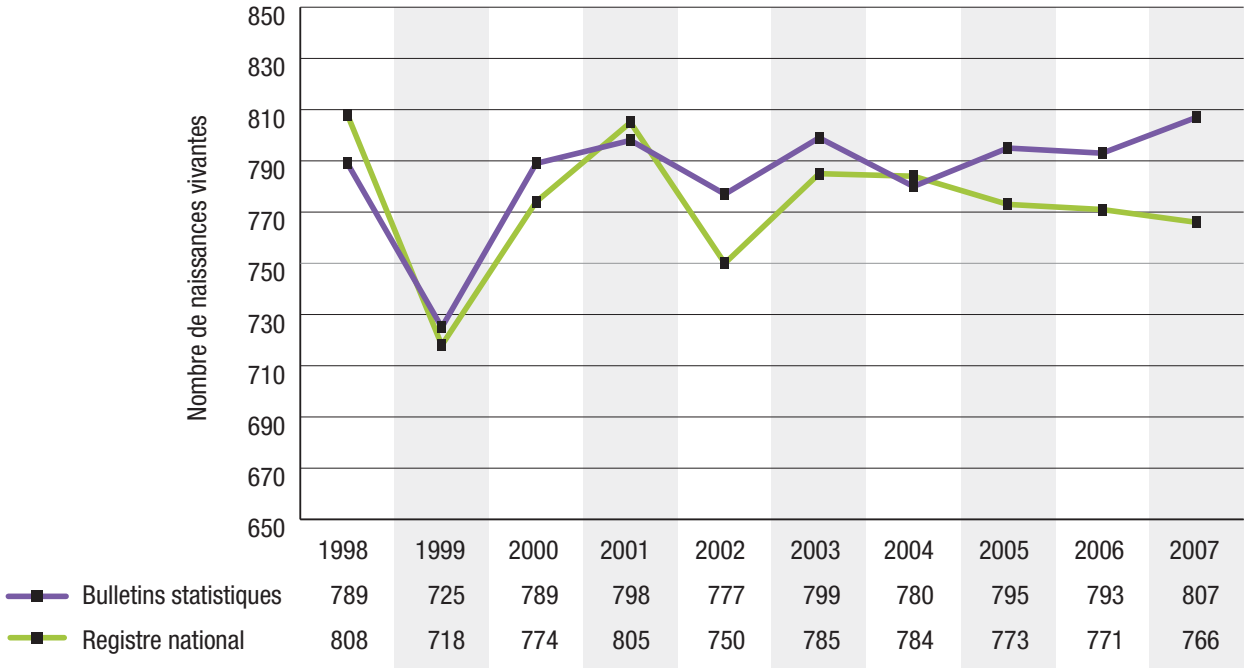

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bulletins statistiques	789	725	789	798	777	799	780	795	793	807
Registre national	808	718	774	805	750	785	784	773	771	766

Sources : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social et DGSIE : Registre national.

Le chiffre officiel sur le nombre de naissances est celui du Registre national, constitué sur base des registres de population des communes.
Une autre source d'information concernant les naissances est constituée par les bulletins statistiques de naissances qui sont complétés par les professionnels de la santé et les services d'état civil de la commune de naissance. Cette source prend en compte toutes les naissances, quel que soit le statut de résidence de la mère. Dans la plupart des communes, le nombre de naissances enregistrées via cette source est plus élevé que celui enregistré par le Registre national. Les naissances non enregistrées concernent d'une part des enfants dont la mère est inscrite au Registre d'attente et d'autre part des situations particulières (personnel diplomatique lié aux institutions internationales, personnes sans domicile fixe, personnes en situation irrégulières).

À Uccle, la différence entre les deux sources d'information est minime voire inverse mais les naissances recensées fluctuent énormément. En 2007, il y avait 41 naissances de plus enregistrées dans les Bulletins statistiques.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.2 CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES ET DES MÈRES

Figure 14 : Caractéristiques sociales du ménage des nouveaux-nés [16] à Uccle et en Région bruxelloise au 01/01/2007.

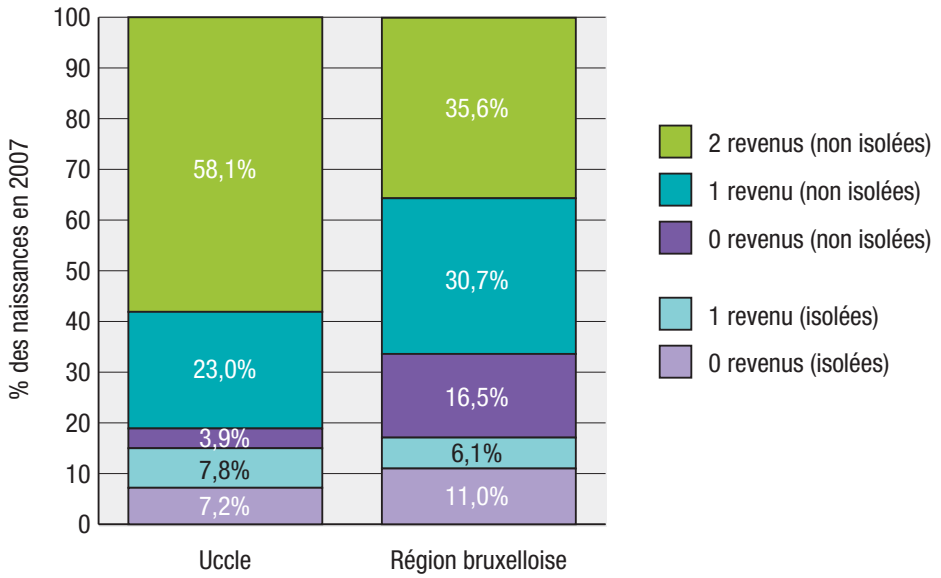

Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Uccle une grande majorité des naissances (58,1 %) a lieu dans un ménage comptant deux revenus du travail, ce qui est bien plus que dans l'ensemble de la Région (35,6 %). Moins d'enfants naissent dans un ménage sans revenu (11,1 % contre 27,5 % en Région bruxelloise) et il y a moins de naissances chez des mères seules (15 % contre 17,1 % pour la Région). La proportion d'enfants naissant dans un ménage sans revenu du travail (isolé ou non) est utilisée comme indicateur de pauvreté.

(16) Un ménage isolé est un ménage où la mère est seule au moment de la naissance.

4.2 Santé des jeunes enfants

Figure 15 : Évolution de la nationalité actuelle de la mère des nouveaux-nés à Uccle, 1998-2007.

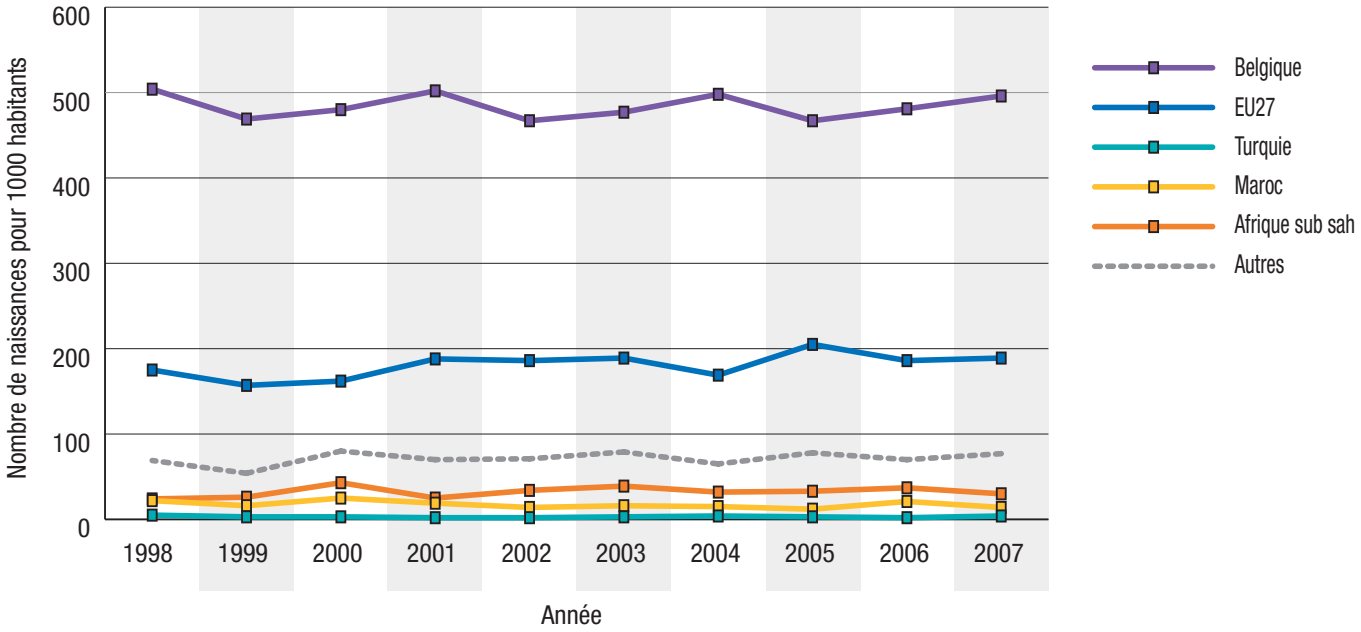

Source : Bulletins statistiques de naissances, Observatoire de la santé et du social.

À Uccle en 2007, 61 % des naissances sont issues de mères de nationalité belge et 23 % des naissances sont issues de mères de nationalité européenne.

4.2 Santé des jeunes enfants

4.2.3 SANTÉ MATERNO-INFANTILE

Tableau 14 : Évolution des caractéristiques des naissances et des mères résidentes à Uccle et en Région bruxelloise 2003-2007.

	Nombre Uccle	% Uccle*	% Région*
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Naissances multiples	148	3,7	3,5
Césariennes	813	**20,4**	17,4
Accouchements induits	1 102	**28,1**	26,3
Prématurés (< 37 semaines)	249	6,6	6,7
Grands prématurés (< 32 semaines)	28	0,7	1,0
Petits poids (< 2500g)	249	6,4	6,5
Mères < 20 ans	54	**1,4**	2,8
Mères ≥ 40 ans	208	**5,2**	4,0

* Pour 100 naissances vivantes (prématurés, petits poids de naissance) ou totales
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région de Bruxelles-Capitale sont indiquées en gras.
Si le pourcentage de la différence de natalité par rapport à la Région n'est pas en gras, la différence peut-être due au hasard. Il faut donc éviter de chercher des hypothèses explicatives, et ce même si le pourcentage est élevé.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Uccle, on observe des parts significativement plus élevées pour les césariennes, les accouchements induits et ceux de mères de 40 ans et plus. La part de naissances issues de mères de moins de 20 ans est significativement plus basse.

4.2.4 MORTALITÉ FŒTO-INFANTILE

Tableau 15 : Évolution de la mortalité périnatale, infantile et fœto-infantile parmi les naissances de mères résidentes à Uccle et en Région bruxelloise, 2003-2007.

	Nombre Uccle	Uccle pour 1000 naissances	Région pour 1000 naissances
	2003-2007	2003-2007	2003-2007
Mortalité périnatale (1)	27	6,8	7,2
Mortalité infantile (2)	15	3,8	4,3
Mortalité fœto-infantile (3)	33	8,3	9,2

(1) Décès avant la naissance, à partir de la 22ème semaine de gestation ou de 500g, ou au cours de la première semaine de vie (0-6 jours révolus) pour 1000 naissances totales.
(2) Décès entre la naissance et l'âge de un an (0-364 jours révolus) pour 1000 naissances vivantes.
(3) Décès entre la 22ème semaine de grossesse et la naissance (critère en vigueur depuis 1999, auparavant 28 semaines de gestation ou 1000g) ou au cours de la première année de vie pour 1000 naissances totales.

Sources : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la santé et du social.

À Uccle, les mortalités périnatales, infantiles et fœto-infantiles ne sont pas différentes de celles de la Région.

5. ÉDUCATION

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs à l'enseignement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Petite enfance» dans la thématique «Socio-culturel» mais aussi «Insertion sur le marché du travail» dans la thématique «Economie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

5.1 Population scolaire dans l'enseignement maternel

Tableau 16 : Nombre d'élèves dans l'enseignement maternel à Uccle et en Région bruxelloise, début 2008.

	Uccle	Région bruxelloise
Au lieu de résidence	2 526	46 958
Au lieu de scolarisation	4 078	51 041

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Remarques : les statistiques au lieu de résidence concernent les enfants résidant à Uccle, quelque soit la commune dans laquelle ils suivent un enseignement. Elles rendent généralement assez bien compte de la réalité communale.

Les élèves scolarisés dans des écoles non subsidiées par les Communautés française et flamande (notamment les écoles internationales) ne sont pas repris dans ces chiffres.

5.2 Population scolaire dans l'enseignement obligatoire

Tableau 17 : Nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire à Uccle et en Région bruxelloise, début 2008.

		Au lieu de résidence		
		Uccle		Région bruxelloise
Niveau	**Filière**	**Nombre**	**% dans niveau**	**% dans niveau**
Primaire	Primaire	4 111	96,4	94,8
	Primaire spécialisé	154	3,6	5,2
	Primaire total	4 265	100,0	100,0
Secondaire 1	Secondaire	1 389	100,0	100,0
Secondaire 2	Général	1 041	69,2	51,2
	Technique	282	18,8	24,5
	Professionnel	181	12,0	24,3
	Total	1 504	100,0	100,0
Secondaire 3	Général	837	64,7	45,9
	Technique	324	25,1	30,9
	Professionnel	132	10,2	23,2
	Total	1 293	100,0	100,0
Secondaire spécialisé	Secondaire spécialisé	104	100,0	100,0
Secondaire 4	Professionnel	28	100,0	100,0
Nombre total d'élèves		**8 583**	-	-

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap, Calculs : IGEAT-ULB.

Le niveau secondaire 1 reprend les élèves aux deux premières années du secondaire, le secondaire 2, ceux en troisième et quatrième et le secondaire 3, ceux de cinquième et sixième années. Le niveau 4 représente la septième année du secondaire dans l'enseignement professionnel.

Par rapport à la moyenne régionale, les élèves du secondaire vivant à Uccle ont tendance à plus s'orienter vers l'enseignement général, et moins vers l'enseignement professionnel.

La commune compte 8 583 élèves scolarisés, c'est-à-dire résidant dans la commune et suivant l'enseignement obligatoire. Attention, un élève résidant dans une autre commune peut très bien être scolarisé à Uccle et inversement.

5.3 Rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire

Figure 16 : Rythmes scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire (en première, troisième et cinquième année) vivant à Uccle et en Région bruxelloise par sexe et filière au cours de l'année scolaire 2007-2008.

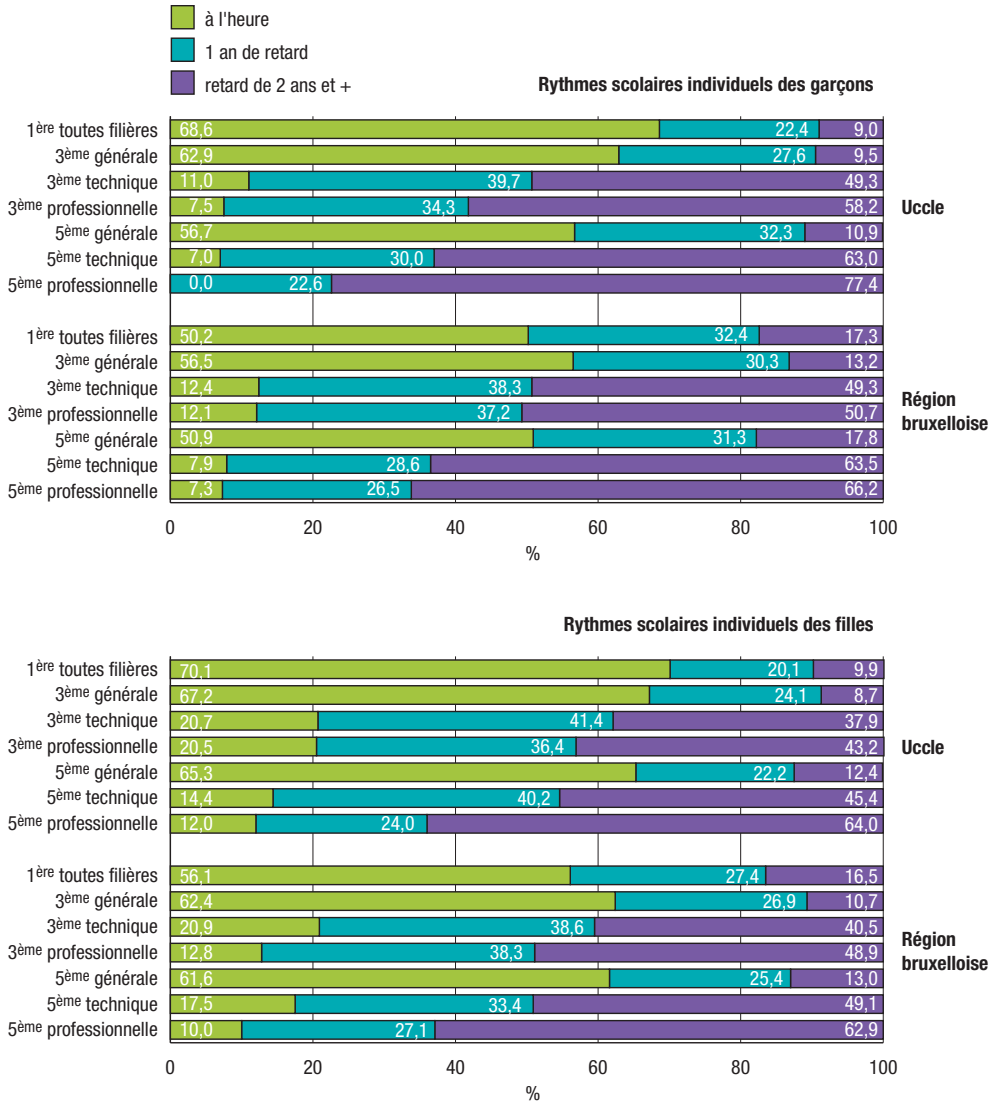

Sources : Communauté française, Vlaamse Gemeenschap.

«À l'heure» signifie que l'élève est soit en avance, soit dans l'année théorique dans laquelle il est sensé être en fonction de son âge.

Parmi les élèves de 1ère année du secondaire toutes filières confondues en 2007-2008, près de 70 % des enfants vivant à Uccle sont «à l'heure» (ce qui est plus que dans la Région bruxelloise), un peu plus de 20 % ont un an de retard (moins que dans la Région) et 9 à 10 % ont deux ans de retard ou plus (contre plus de 15 dans la Région). En règle générale, les élèves vivant à Uccle sont plus souvent «à l'heure» que dans l'ensemble de la Région.

De plus, en 2001 [17], les jeunes ne poursuivant plus d'études et n'ayant pas de diplôme du secondaire supérieur sont proportionnellement moins nombreux dans la commune (43,2 % des 18-24 ans non-étudiants) que dans les 19 communes réunies (47,7 %).

(17) Enquête socio-économique de 2001.

6. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Des cartes et des tableaux de certains indicateurs relatifs au logement, détaillés par quartier, sont disponibles sur le site du Monitoring des Quartiers. Consulter les sujets «Superficie des logements», «Type de logement», «Évolution du parc du logement», «Structure de la propriété» et «Parc du logement social» dans la thématique «Logement» mais aussi «Ancienneté de l'urbanisation» et «Structure du bâti» dans la thématique «Morphologie».
http://www.monitoringdesquartiers.irisnet.be/

Tableau 18 : Caractéristiques des logements à Uccle et en Région bruxelloise.

	Uccle	Région bruxelloise
Part des ménages résidant en appartement (%) - 2001	60,2	71,2
Superficie moyenne par logement (m²) - 2001	86,8	74,4
Nombre de pièces par habitant (nb) - 2001	2,2	1,9
Part des logements occupés par le propriétaire (%) - 2001	51,6	41,5
Part des logements en location (%) - 2008	45	58,6
Part des logements sociaux (logt/100 ménages) - 2007	4,5	7,8
Part des logements avec confort de base (%) - 2001	94,3	90,8
Part des logements construits avant 1961 (%) - 2001	57,8	63,0
Loyer mensuel moyen des logements (€) - 2008	703	553
Loyer mensuel moyen des logements 1 chambre (€) - 2008	514	471
Loyer mensuel moyen des logements 2 chambres (€) - 2008	710	591
Part des surfaces artificialisées (%) - 2006	29,6	46,5

Source : SPF Economie – DGSIE (Enquête Socio-économique 2001) ; Observatoire des Loyers 2008 ; IGEAT 2006

À Uccle, la part des ménages qui résident en appartement est bien inférieure à la moyenne régionale (60,2 % contre 71,2 %). La part de logements sociaux est également plus faible que ce que l'on observe dans la Région (4,5 % contre 7,8 %). Tous logements confondus, le loyer moyen d'un logement en location est de 703 € dans la commune. Les logements sont mieux équipés (94,3 % disposent du confort de base, c'est-à-dire d'une salle de bain, de l'eau courante et de toilettes à l'intérieur) et l'environnement est très verdoyant voire rural (seulement 29,6 % du territoire communal est artificialisé contre 46,5 pour la Région, le reste étant occupé par des espaces verts, des jardins ou des surfaces non imperméabilisées [18]).

(18) Voir carte de repérage.

COLOPHON

AUTEURS :

Université Libre de Bruxelles - IGEAT :
Benjamin WAYENS, Pierre KUMMERT, Gauvain DUMONT

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS

MISE EN PAGE :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie da Costa Maya

NUMÉRO DE DÉPÔT LÉGAL :

B/2010/2239/01

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick Debouverie, Commission communautaire française,
42 rue des Palais, 1030 Bruxelles

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

COCOF – Service des Affaires sociales – Cohésion sociale
www.cocof.irisnet.be
Martine BAUWENS – 02/800 84 23 – mbauwens@cocof.irisnet.be
(contrats régionaux)
Marie-Pierre DURT – 02/800 81 25 – mpdurt@cocof.irisnet.be
(contrats communaux)

CBAI – Centre régional d'appui à la politique de cohésion sociale (CRAcs)
www.cbai.be
Alexandre ANSAY – 02/289 71 61 – alexandre.ansay@cbai.be
Jonathan UNGER – 02/289 71 63 – jonathan.unger@cbai.be

ULB – Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)
www.ulb.ac.be/igeat
Benjamin WAYENS – 02/650 50 79 – bwayens@ulb.ac.be

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
www.observatbru.be
Myriam DE SPIEGELAERE – 02/552 01 45 –
mdespiegelaere@ccc.irisnet.be

Cabinet du ministre, membre du Collège en charge de la cohésion sociale
Philippe STERCKX – 02/506 32 60 – psterckx@picque.irisnet.be

VEUILLEZ CITER CETTE PUBLICATION DE LA FAÇON SUIVANTE :

ULB-IGEAT, Observatoire de la Santé et du Social, Fiches communales d'analyse des statistiques locales en Région bruxelloise, Fiche 16 : Commune d'Uccle, Commission communautaire française, 2010.

FICHES COMMUNALES D'ANALYSE DES STATISTIQUES LOCALES EN RÉGION BRUXELLOISE :

Différents documents composent cet outil d'analyse des statistiques locales

Les fiches communales

01 Fiche d'Anderlecht
02 Fiche d'Auderghem
03 Fiche de Berchem-Sainte-Agathe
04 Fiche de Bruxelles-Ville
05 Fiche d'Etterbeek
06 Fiche d'Evere
07 Fiche de Forest
08 Fiche de Ganshoren
09 Fiche d'Ixelles
10 Fiche de Jette
11 Fiche de Koekelberg
12 Fiche de Molenbeek-Saint-Jean
13 Fiche de Saint-Gilles
14 Fiche de Saint-Josse-Ten-Noode
15 Fiche de Schaerbeek
16 Fiche d'Uccle
17 Fiche de Watermael-Boitsfort
18 Fiche de Woluwe-Saint-Lambert
19 Fiche de Woluwe-Saint-Pierre

Les documents concomitants

Mode d'emploi
Sources et références
Fiche Régionale

Ces fiches communales peuvent être obtenues dans les deux langues sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social (**www.observatbru.be**). Les documents concomitants sont uniquement disponibles sur le site de la COCOF (**www.cocof.irisnet.be/site/fr/affsoc/cohesion/index-htm/**). Leur contenu peut être librement copié, moyennant mention de la source.